



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Première Commission

3^e séance

Mardi 6 octobre 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Cancela (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 86 à 103 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons une longue liste d'orateurs pour la séance de ce matin et je voudrais une fois encore demander aux délégations de limiter leurs déclarations à 10 minutes au maximum pour celles qui interviennent en leur nom propre et à 15 minutes pour celles intervenant au nom de plusieurs pays. Les délégations peuvent distribuer une version écrite et intégrale de leur déclaration qui sera postée sur le site Web Quickfirst. Je voudrais également rappeler aux délégations que lorsque le temps qui leur est imparti sera écoulé, la lumière rouge du dispositif lumineux s'allumera. Je demande aux orateurs de bien vouloir y prêter attention. Après un court sursis, j'interviendrai pour les inviter à conclure leur déclaration s'ils dépassent le temps alloué. Je prie donc les représentants de surveiller cette lumière afin que nos travaux puissent se dérouler de manière ordonnée et dans les temps qui nous sont impartis. Je remercie à l'avance les délégations de leur compréhension et de leur coopération.

M. Kim Bonghyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite se joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le

Président, de votre accession à la présidence de la Commission et pour féliciter également les autres membres du Bureau de leur élection. Je suis convaincu que sous votre direction avisée, nous serons guidés avec efficacité dans nos délibérations. Je voudrais aussi féliciter M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et le Bureau des affaires de désarmement, pour les efforts qu'ils déploient sans relâche à l'appui des travaux de la Commission. Je tiens à vous assurer du soutien total et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches importantes.

Nous sommes réunis ici alors que les espoirs que des progrès soient accomplis dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sont de plus en plus grands. Je suis heureux de constater que, pour la première fois depuis presque 10 ans, la plupart des délégations à la Commission ont exprimé des avis positifs sur la situation actuelle. En mai, la dernière session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 a convenu des questions de fond à inscrire à l'ordre du jour et d'un calendrier, posant ainsi les bases de la réussite de la Conférence d'examen l'année prochaine.

La Conférence du désarmement a finalement convenu d'un programme de travail et s'apprête, après une décennie d'attente, à entamer les négociations sur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les perspectives de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont plus fortes que jamais. Des négociations pour la mise en place du régime devant succéder au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs sont en cours entre les États-Unis et la Fédération de Russie, avec l'engagement ferme de ces deux pays à procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires. Il est également encourageant de constater que certaines initiatives, comme la proposition en cinq points pour le désarmement nucléaire faite par le Secrétaire général Ban Ki-moon et la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires présentée par le Président Obama, ont relancé les débats sur le désarmement nucléaire à l'échelle mondiale. Je suis convaincu que les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires vont désormais occuper une place centrale dans l'ordre du jour mondial.

Il y a deux semaines, le Conseil de sécurité a tenu une session extraordinaire consacrée à la non-prolifération et au désarmement nucléaires (voir S/PV. 6191) et a adopté un document historique, la résolution 1887 (2009). Ma délégation estime que cette résolution est une expression claire des tâches primordiales qui nous attendent dans les années à venir et elle approuve entièrement les objectifs qui y figurent. La République de Corée est d'avis qu'il faut renforcer davantage le rôle central du TNP. Malgré divers revers et défis, le TNP s'est avéré la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et a également permis de mettre un frein à la dissémination des armes nucléaires.

Parallèlement aux efforts déployés actuellement pour garantir l'universalité du TNP, ma délégation estime que les dispositifs de contrôle et de vérification du Traité doivent être renforcés plus avant grâce à l'universalisation du Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela revête d'autant plus d'importance que l'on assiste à une renaissance de l'énergie nucléaire. La renaissance nucléaire étant devenue une tendance irréversible dans le contexte des défis posés par la crise énergétique et les changements climatiques, la communauté internationale doit trouver les voies et moyens de faire face aux risques liés à cette tendance et renforcer davantage la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En particulier, compte tenu de l'importance accordée au terrorisme nucléaire en tant que menace la plus imminente et la plus grave pesant sur la sécurité mondiale, ma délégation prend acte des efforts déployés à différents niveaux pour améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires, y compris le Partenariat mondial du Groupe des Huit (G-8) et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'initiative du Président des États-Unis de convoquer un sommet sur la sécurité nucléaire en avril prochain. Nous pensons que ce sommet sera l'occasion de mobiliser la volonté des dirigeants mondiaux et de mettre en commun notre sagesse collective afin de nous attaquer aux dangers de la prolifération des matières nucléaires.

Les questions nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran constituent des défis urgents pour les efforts internationaux en matière de non-prolifération. Nous nous félicitons des efforts inlassables déployés par les parties concernées et nous sommes en faveur d'un règlement pacifique et diplomatique des questions encore en suspens. Le règlement pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée demeure crucial pour l'instauration de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est et pour la préservation de l'intégrité du régime mondial de non-prolifération. La République de Corée maintient fermement que le développement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée ne saurait être toléré. À cet égard, la République de Corée se félicite qu'avec l'adoption puis la mise en œuvre de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité, la communauté internationale ait réagi avec unité et fermeté au deuxième essai nucléaire réalisé le 25 mai par la République populaire démocratique de Corée.

La République de Corée et les pays concernés ont pour objectif commun de parvenir à la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée. À cette fin, les cinq parties concernées maintiennent leur position que la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée doit être réglée pacifiquement dans le cadre des pourparlers à six. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à reprendre sans tarder les pourparlers à six en faisant preuve de sincérité à l'égard de la dénucléarisation. La République populaire démocratique de Corée doit renoncer à toutes ses armes

nucléaires et à tous ses programmes nucléaires existants, conformément à la Déclaration commune du 19 septembre 2005 signée par les six parties, dont la République populaire démocratique de Corée. Dans son allocution à l'Assemblée générale (voir A/64/PV.3), le Président Lee Myung-bak de la République de Corée a réitéré sa proposition en faveur d'un grand compromis, expliquant qu'en contrepartie du démantèlement des éléments essentiels de son programme nucléaire, la République populaire démocratique de Corée recevrait des assurances de sécurité et une assistance internationale. Cette proposition démontre notre attachement au règlement fondamental de la question nucléaire nord-coréenne. La République de Corée continuera de débattre des détails de ce grand compromis avec les pays concernés.

La République de Corée se félicite de la récente réunion qui s'est tenue récemment à Genève entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1) et la République islamique d'Iran. Nous considérons qu'il s'agit d'un important pas en avant. Nous appelons l'Iran à s'engager davantage dans un dialogue avec le P5+1. Nous espérons que la question de l'installation nucléaire située près de la ville de Qom nouvellement déclarée sera réglée grâce à la pleine coopération du Gouvernement iranien avec l'AIEA, conformément aux normes internationales en matière de non-prolifération.

La République de Corée estime que la question des armes classiques mérite l'attention constante de la communauté internationale. Nous sommes déçus de constater que, cette année, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur la question de l'inclusion des armes légères et de petit calibre en tant que huitième catégorie du Registre.

En ce qui concerne les armes à sous-munitions, la République de Corée est entièrement consciente de la nécessité de réduire les souffrances humanitaires causées par les armes à sous-munitions et appuie les efforts déployés au niveau international pour traiter des problèmes liés à leur utilisation. Ma délégation déplore que, malgré deux ans d'intenses négociations, le Groupe d'experts gouvernementaux des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans

discrimination (CCAC) n'ait pas pu parvenir à un consensus sur le projet de nouveau protocole sur les armes à sous-munitions. Ma délégation est convaincue que l'adoption et l'application rigoureuse d'un nouveau protocole auraient un impact considérable sur le terrain. La République de Corée continuera de participer de manière active et constructive aux discussions futures si, à la réunion de novembre, les États parties décident de continuer de négocier dans le cadre de la CCAC.

Vingt ans après la fin de la guerre froide, un nouveau consensus semble émerger au sein de la communauté internationale en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. À l'heure où les signes prometteurs se multiplient aux quatre coins de la planète, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour faire en sorte qu'ils produisent des résultats tangibles.

La date de la Conférence d'examen du TNP de 2010 se rapprochant, les prochains mois seront vraiment importants pour l'ensemble des États Membres et pour le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Ma délégation est convaincue que la Conférence d'examen de 2010 devrait indiquer clairement au monde entier que le TNP est une pierre angulaire solide du régime mondial de non-prolifération. Je crois que nous tous ici partageons la responsabilité principale d'assurer le succès de cette conférence. À cette fin, je voudrais souligner qu'il importe d'adopter une approche de respect mutuel et de faire preuve de souplesse et d'un esprit de coopération afin de réaliser au niveau mondial davantage de progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Avant de terminer, ma délégation souhaite appeler l'attention sur la Conférence commune ONU/République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération que la République de Corée coorganise depuis 2002 avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. Cette année, la rencontre, qui se tiendra sur l'île de Jeju en Corée du 16 au 18 novembre, aura pour thème : « TNP 2010 : perspectives pour une nouvelle ère de progrès sur le désarmement et la non-prolifération ». Nous espérons sincèrement que le débat qui aura lieu au cours de cette conférence apportera une contribution constructive à nos objectifs communs.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Nous sommes heureux qu'un membre éminent de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes assure la présidence de cette Commission et je tiens à vous assurer de la pleine coopération de la délégation brésilienne en vue du succès de nos travaux.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous saisissons également la présente occasion pour rendre hommage au travail accompli par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, et par le Bureau des affaires de désarmement. Le Brésil souscrit sans réserve aux vues qui ont été exprimées au nom de la Coalition pour un nouvel agenda.

La présente session de la Première Commission se tient à un moment caractérisé par un regain d'espoir de la part de la communauté internationale quant au désarmement nucléaire. L'existence même des armes nucléaires faisant peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, nous nous félicitons des signes positifs de ces derniers mois et espérons que des progrès concrets seront réalisés en vue du désarmement nucléaire. Le Brésil se félicite de la reprise des pourparlers stratégiques entre les États-Unis et la Russie. C'est une mesure significative qui pourrait préparer la voie à de nouvelles réductions de leurs arsenaux. Le sommet du Conseil de sécurité tenu le 24 septembre (voir S/PV.6191) a constitué une contribution positive car il a été l'occasion de renouveler la volonté politique de traiter des questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires ont pour responsabilité d'assurer le suivi de ce sommet et de parvenir aux compromis nécessaires permettant l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'adoption d'un programme de travail par la Conférence du désarmement après une impasse de 12 ans a marqué un nouveau progrès important. La session de l'année prochaine doit faire fond sur les progrès réalisés en 2009. Il est indispensable de prendre de nouvelles mesures en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Les initiatives bilatérales ne sauraient remplacer un accord multilatéral irréversible et vérifiable sur un désarmement complet. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires jouerait un rôle majeur dans le renforcement du régime international de désarmement

et de non-prolifération. Une autre mesure qui aurait un impact considérable serait l'ouverture de négociations de fond sur un traité sur les matières fissiles. La Conférence d'examen de 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) avait convenu de 13 mesures pratiques pour réaliser le désarmement, dont l'obligation claire et nette pour les États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. La prochaine Conférence d'examen du TNP prévue pour l'année prochaine devrait faire fond sur ces réalisations.

Il existe un lien évident et inextricable entre le désarmement et la non-prolifération. Ce sont des processus qui se renforcent mutuellement et où la meilleure garantie contre la prolifération nucléaire est le désarmement nucléaire. Les dispositions du TNP et les résultats des Conférences d'examen de 1995 et de 2000 doivent être entièrement mis en œuvre. Le Brésil est pleinement attaché à la lutte contre la prolifération menée par la communauté internationale. Notre Constitution nous impose de n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques. Tous les pays doivent respecter les obligations que leur impose le Traité. Il faut maintenir l'équilibre entre les trois piliers du TNP. Les efforts visant à imposer de nouvelles responsabilités aux États non dotés d'armes nucléaires et l'application sélective des engagements existants en matière de désarmement nuiront à la crédibilité du régime et, donc, à son efficacité.

Le Brésil est d'avis que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une contribution importante au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. En tant que membre de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région très peuplée, nous sommes convaincus de la nécessité d'élargir à d'autres régions de la planète les garanties de sécurité données aux États non dotés d'armes nucléaires. Pour être efficaces, ces garanties doivent être irréversibles et juridiquement contraignantes. Encore une fois, cette année, de concert avec la Nouvelle-Zélande, nous présenterons un projet de résolution qui cherche à faire de l'hémisphère Sud une région exempte d'armes nucléaires. Nous espérons que cette initiative recevra une fois de plus le large appui au sein de la Première Commission.

Nos efforts doivent viser non seulement à éliminer les armes de destruction massive, mais aussi à traiter des problèmes relatifs aux armes classiques. Dans le cas des armes légères et de petit calibre, qui

sont considérées comme des armes de destruction massive virtuelles, il est clair qu'il faut agir. Nous sommes fermement attachés à la pleine mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Mais il faut faire plus. Il ne faut pas oublier que la résolution 63/72 de l'Assemblée générale avait établi une série d'activités en vue de la quatrième Réunion biennale des États en 2010 et de la Conférence d'examen de 2012. Dans ce contexte, nous accordons une importance particulière au renforcement de la coopération en vue de lutter efficacement contre le commerce illicite. Par ailleurs, le Brésil réitère son appui à un instrument international juridiquement contraignant qui permette le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre par les États.

La question des transferts d'armes est également de la plus haute importance. Le Brésil estime qu'il faut accorder une attention soutenue aux négociations sur un traité sur le commerce des armes et appuie les travaux du Groupe de travail à composition non limitée établi par la résolution 63/240 de l'Assemblée générale. Un traité multilatéral sur le transfert des armes classiques devrait être effectif, équilibré, non discriminatoire et juridiquement contraignant. Il réglerait le commerce légal en définissant des normes internationales communes qui permettraient également d'empêcher que ces armes ne soient détournées vers les marchés illicites. Ce traité devrait définir des critères clairs dont il faudra tenir compte au moment d'autoriser des exportations. Ces critères devraient reposer sur des responsabilités partagées entre les pays d'exportation, d'importation et de transit, tout en interdisant de manière explicite le transfert d'armes non autorisé par des organes gouvernementaux compétents dans les pays de transit et d'importation. Par ailleurs, le droit des États de fabriquer, d'importer, d'exporter, de transférer et de détenir ces armes et ces munitions ne doit pas en pâtir.

Une dynamique se dégage. Nous devons être prêts à saisir les occasions qui se présentent. Dans ce contexte, il importe au plus haut point de renouveler notre volonté d'œuvrer de manière constructive à la réalisation de nos objectifs communs et de chercher des solutions innovantes aux défis qui nous attendent.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Cancela, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous avons la chance de

pouvoir compter sur vous pour diriger nos débats cette année, alors que la question du désarmement suscite un regain d'intérêt. Je peux vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'exécution de vos tâches importantes.

Le monde est en train de vivre un tournant historique dans le domaine du désarmement. L'espoir est de mise. Bien que des signes de ce changement se soient fait jour ces deux dernières années, l'année en cours est marquée par une forte accélération de cette tendance. Les deux plus gros détenteurs d'armes nucléaires au monde ont entamé des négociations sur un accord juridiquement contraignant sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs pour remplacer le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, qui arrive à échéance dans moins de deux mois.

Il y a tout juste deux semaines, lors du sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (voir S/PV.6191), une résolution ferme et convaincante a été adoptée à l'unanimité, dans laquelle le Conseil se dit, entre autres, déterminé à œuvrer à un monde plus sûr pour tous et à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires. Ce ne sont là que quelques exemples, et nous espérons qu'il y en aura encore beaucoup d'autres. À ce sommet du Conseil de sécurité le 24 septembre, notre nouveau Premier Ministre, M. Yukio Hatoyama, a déclaré que le Japon, en tant que seul pays au monde ayant été victime de bombardements atomiques, avait le devoir moral d'agir. Le Japon est donc prêt à montrer l'exemple dans la quête de l'élimination des armes nucléaires.

Nous saluons le discours que le Président des États-Unis, M. Obama, a prononcé à Prague, et dans lequel il a exposé sa vision d'un monde sans armes nucléaires, inspirant les gens dans le monde entier. À cet égard, je voudrais dire à ceux qui possèdent ou tentent d'acquérir des armes nucléaires que la seule possession de ces armes ne leur octroiera aucun avantage politique sur la scène internationale. Il me semble qu'une vision partagée par toute la communauté internationale – à savoir, n'accorder aucun avantage politique du fait de la possession d'armes nucléaires – contribuerait à faire progresser davantage le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Tous les États à travers le monde ont une responsabilité commune. Tous les États possédant des armes nucléaires doivent prendre des mesures concrètes afin de réduire significativement leurs arsenaux nucléaires en vue de parvenir à leur élimination totale. Les États non dotés d'armes nucléaires, quant à eux, doivent se conformer fidèlement à leurs obligations en matière de non-prolifération, créant ainsi les conditions nécessaires pour atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Néanmoins, il reste encore à la communauté internationale à assumer cette responsabilité commune, et ce, en dépit de la tendance chaque jour plus favorable que j'ai mentionnée précédemment. Un grand nombre d'arsenaux nucléaires subsiste. Le régime de non-prolifération nucléaire se heurte à de sérieux problèmes. De plus, il y a un risque grandissant que des terroristes acquièrent des matières et des technologies nucléaires. Nous n'avons pas de temps à perdre. Il est grand temps pour nous d'agir.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer à la nouvelle Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) l'année prochaine. Les États parties doivent fixer des mesures efficaces et concrètes pour les trois piliers du TNP et doivent renforcer le régime du TNP. Je voudrais mentionner certains éléments importants à cette fin.

Premièrement, tous les États possédant des armes nucléaires devraient prendre des mesures concrètes en vue de réduire leurs arsenaux nucléaires, et non pas seulement quelques pays donnés. Alors que la Fédération de Russie et les États-Unis se sont engagés dans des pourparlers de réduction de leurs arsenaux, les autres pays dotés d'armes nucléaires ne doivent pas attendre que des progrès aient été réalisés dans ces négociations, comme l'a fait remarquer le Président russe le 23 septembre à l'Assemblée générale.

À cet égard, nous saluons tous les efforts de désarmement nucléaire déployés par les États dotés d'armes nucléaires, notamment la récente annonce par le Premier Ministre du Royaume-Uni que ce pays pourrait à l'avenir réduire le nombre de ses sous-marins nucléaires de quatre à trois. Voilà un bon exemple de diminution assortie de chiffres concrets, de la part d'un État doté d'armes nucléaires autre que la Fédération de Russie ou les États-Unis. À ce sujet, les pays qui possèdent des armes nucléaires devraient fournir des informations sur le processus de réduction

des arsenaux nucléaires pour garantir la transparence. Par ailleurs, nous soulignons également l'importance d'appliquer les principes d'irréversibilité et de vérifiabilité au cours du processus visant à l'élimination des armes nucléaires.

Deuxièmement, les deux grands traités de désarmement qui complètent le régime du TNP doivent être appliqués sans plus tarder. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) doit entrer en vigueur dès que possible. Le Japon exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier ce traité à la première occasion. Les moratoires existants doivent être maintenus en attendant son entrée en vigueur. À la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue avec succès les 24 et 25 septembre avec une participation de haut niveau sans précédent, notre Ministre des affaires étrangères, M. Katsuya Okada, a présenté les initiatives prises par le Japon pour promouvoir l'entrée en vigueur du TICE, parmi lesquelles l'envoi d'envoyés spéciaux de haut niveau dans les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, ainsi qu'une participation à la création d'un régime de vérification solide.

Les négociations portant sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doivent débiter immédiatement pendant la session de 2010 de la Conférence du désarmement. En attendant la conclusion de ces négociations, le Japon demande instamment à tous les États dotés d'armes nucléaires et à tous les États non parties au TNP de déclarer et de maintenir des moratoires sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Cette année, la Conférence s'est retrouvée dans une situation assez singulière. Grâce à un retournement de situation historique, un programme de travail a été adopté après une décennie de stagnation. Cependant, la Conférence n'a pas été en mesure d'appliquer le programme qu'elle avait elle-même adopté par consensus. Voilà une situation déconcertante, que personne en dehors de la Conférence n'a pu comprendre. La Conférence du désarmement doit répondre aux attentes du monde et se mettre immédiatement au travail concernant les négociations du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et d'autres questions importantes pendant sa session de 2010.

Troisièmement, les obligations en matière de non-prolifération nucléaire doivent être fidèlement

observées. Afin de diminuer le risque de prolifération et de possession par des terroristes de matériel nucléaire, les États utilisant l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent adhérer aux normes les plus élevées en matière de garanties nucléaires, de sécurité et de sûreté.

Quatrièmement, les violations graves et en toute impunité des obligations de non-prolifération doivent cesser et être combattues avec fermeté. Les essais nucléaires et les tirs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée constituent une sérieuse menace à la paix et à la sécurité, non seulement pour la région du nord-est asiatique, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. Ils ne doivent être tolérés sous aucun prétexte. Il est impératif que la République populaire démocratique de Corée se conforme pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, résolutions que tous les autres États membres doivent aussi appliquer sans tarder.

Il est regrettable que l'Iran poursuive et étende ses activités d'enrichissement de l'uranium, y compris la construction d'une nouvelle installation d'enrichissement de l'uranium, et ce au mépris des appels de la communauté internationale. J'appuie les efforts que le groupe E3+3 – composé de trois pays de l'Union européenne, France, Allemagne, Royaume-Uni, et de la Chine, la Fédération de Russie et les États-Unis – déploie pour le règlement pacifique et diplomatique de la question nucléaire iranienne. À cet égard, je me félicite du résultat de la réunion qui s'est déroulée entre le groupe E3+3 et la République islamique d'Iran. J'espère sincèrement que, grâce à ces réunions, nous pourrions observer des progrès concrets.

Cinquièmement, le rôle de la société civile doit être renforcé. L'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est extrêmement importante à cet égard. En particulier, l'opinion publique devrait être parfaitement consciente des effroyables conséquences des armes nucléaires. Le Japon est déterminé à tout mettre en œuvre pour transmettre les expériences d'Hiroshima et de Nagasaki aux peuples de toute la planète et aux générations futures. En outre, l'éducation implique également une communication réciproque entre la société civile et le gouvernement. Les dirigeants politiques et les représentants de l'État doivent rester ouverts aux idées constructives en provenance de la société civile. Nous espérons, à cet égard, que la Commission internationale de la non-

prolifération et du désarmement nucléaires, coprésidée par M^{me} Kawaguchi du Japon et M. Evans de l'Australie, et qui publiera son rapport au début de l'année prochaine, nous aidera grandement dans ce domaine.

Le Japon va de nouveau présenter un projet de résolution intitulé « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires », qui reflète les éléments susmentionnés. Ce projet de résolution, qui fait partie d'un ensemble de résolutions relatives au désarmement nucléaire, recueille chaque année le plus grand nombre de voix à l'Assemblée générale, y compris celles de certains États dotés d'armes nucléaires – l'an dernier, elle a totalisé 173 voix pour un nouveau record. Nous espérons que notre projet de résolution sera cette année encore adopté à une majorité écrasante, ce qui devrait permettre à la Conférence d'examen du TNP qui se tiendra en mai prochain de renforcer le régime du TNP.

Je passe maintenant à la question des armes classiques. Vis-à-vis de cette question, le Japon a adopté une approche globale axée sur le désarmement, les préoccupations humanitaires et le développement. En juillet de cette année, le Japon a ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous estimons qu'il était également important de créer, dans le cadre de la Convention sur les armes inhumaines, un instrument juridique international efficace et viable auquel participent les principaux fabricants et possesseurs d'armes à sous-munitions. Par ailleurs, étant donné la grave menace que représente le commerce illicite des armes légères, les États Membres sont encouragés à appliquer pleinement le Programme d'action des Nations Unies. À cet égard, le Japon demande à tous les États Membres d'appuyer résolument le projet de résolution sur les armes légères et de petit calibre que va présenter le Japon en collaboration avec l'Afrique du Sud et la Colombie.

La deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel se tiendra à Cartagena (Colombie) en novembre. Elle se penchera, entre autres, sur la question de l'assistance aux victimes. Le Japon joue depuis longtemps un rôle actif dans la coopération internationale en matière d'assistance aux victimes de blessures par mine, et il est prêt à continuer de renforcer cette assistance et à contribuer au succès de la Conférence d'examen.

Le Japon a toujours appuyé l'initiative en faveur d'un traité sur le commerce des armes afin de garantir que l'importation, l'exportation et le transfert des armes s'effectuent de façon responsable. Nous nous félicitons qu'un rapport sur les futurs travaux liés à un traité sur le commerce des armes ait été adopté par consensus cette année par le Groupe de travail à composition non limitée. Le Japon invite tous les États Membres à appuyer le projet de résolution relatif au traité sur le commerce des armes, qui contiendra une décision concernant la tenue d'une conférence de l'ONU en 2012.

Cette année, nous avons réussi à détendre l'atmosphère. La communauté internationale doit maintenant affronter la redoutable épreuve consistant à traduire collectivement cette atmosphère positive en mesures réelles et concrètes. La première manche se joue ici à la Première Commission. L'année prochaine sera également cruciale, avec la tenue de la Conférence du désarmement et de la Conférence d'examen du TNP. Le Japon ne ménagera pas ses efforts pour jouer un rôle de chef de file à cet égard et jeter des ponts entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires afin de parvenir à un monde sûr et pacifique grâce au désarmement et à la non-prolifération.

M. Wang Qun (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise voudrait vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale.

Confrontés à une situation complexe et instable en matière de sécurité internationale, tous les pays doivent adopter un nouveau concept de sécurité basé sur la confiance et les avantages mutuels, l'égalité et la coordination; pleinement respecter et satisfaire les préoccupations sécuritaires légitimes des autres pays; s'efforcer de construire entre eux des relations d'entente et de confiance mutuelles; surmonter leurs différences et dissiper leurs doutes; entretenir le dialogue et la coopération sur un pied d'égalité; et régler les différends internationaux par des moyens pacifiques. Dans le même temps, la communauté internationale doit adhérer au multilatéralisme et consolider le système de sécurité collective, au cœur duquel se trouve l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est qu'en agissant de cette manière que la communauté internationale pourra véritablement préserver la paix et la stabilité internationales et

atteindre l'objectif de la sécurité pour tous dans un contexte où tout le monde est gagnant.

Le Président chinois Hu Jintao, lors du récent sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (voir S/PV.6191), a présenté cinq propositions importantes, assorties de quatre aspirations, afin de parvenir à un monde plus sûr pour tous. Nous espérons que la communauté internationale saura utiliser au mieux les occasions sans précédent qui se présentent ces derniers temps en matière de contrôle des armes et de non-prolifération à l'échelle internationale et fera progresser le processus afin de contribuer à l'objectif d'un monde plus sûr pour tous.

La concrétisation de l'interdiction et de la destruction complètes des armes nucléaires, et par conséquent d'un monde exempt d'armes nucléaires, est une aspiration partagée par tous les peuples épris de paix, et un objectif que, depuis longtemps, la Chine défend et poursuit sans relâche. Pour atteindre cet objectif, la communauté internationale doit canaliser ses efforts des façons suivantes.

Premièrement, les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer leurs obligations en matière de désarmement nucléaire en toute bonne foi et déclarer publiquement qu'ils ne chercheront pas à acquérir des armes nucléaires de façon permanente. Dans le même temps, il est nécessaire d'entreprendre des efforts pour préserver l'équilibre et la stabilité stratégiques mondiaux tout en renonçant à rechercher un avantage stratégique absolu. En tant que pays qui disposent des arsenaux nucléaires les plus importants au monde, les États-Unis et la Russie doivent continuer de montrer l'exemple en réduisant massivement leurs stocks d'armes nucléaires. Nous nous félicitons des négociations sur le désarmement nucléaire qui sont en cours entre les deux pays et espérons qu'ils parviendront comme prévu à un accord.

Deuxièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent réduire le rôle de leurs armes nucléaires en matière de sécurité nationale et renoncer à leurs politiques de dissuasion nucléaire, fondées sur le recours en premier aux armes nucléaires. Compte tenu des nouvelles circonstances, la communauté internationale doit négocier et adopter un instrument juridique international relatif aux garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires, le plus tôt possible. Les États dotés d'armes nucléaires doivent

negocier et conclure un traité sur le non-recours en premier à l'arme nucléaire contre un autre État.

Troisièmement, la communauté internationale doit s'efforcer de promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et la prompte ouverture des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les efforts que déploient les pays des régions concernées pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base de consultations et d'accords volontaires, doivent être respectés et soutenus.

Quatrièmement, la communauté internationale devra élaborer en temps voulu un plan viable à long terme qui se déroulera par étapes, comprenant notamment la rédaction d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires, afin d'atteindre l'objectif ultime d'un désarmement nucléaire général et complet sous une supervision internationale effective.

La non-prolifération et le désarmement nucléaires se renforcent et se complètent mutuellement. Pour parvenir à l'interdiction et à la destruction complètes des armes nucléaires dans le but d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, les efforts internationaux en matière de non-prolifération nucléaire doivent s'intensifier considérablement afin d'éliminer le risque de prolifération des armes nucléaires.

Premièrement, le régime international de non-prolifération nucléaire doit être renforcé. L'universalité, l'autorité et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doivent continuer d'être renforcées.

Deuxièmement, il est impératif que les questions relatives à la non-prolifération soient réglées pacifiquement, par des moyens politiques et diplomatiques et dans le cadre du droit international en vigueur. Les causes profondes qui poussent les pays à acquérir des armes nucléaires doivent être éliminées.

Troisièmement, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité doit être pleinement mise en œuvre et ses dispositions concernant le contrôle des exportations qui contribueraient à la prolifération et la coopération internationale doivent être renforcées.

Quatrièmement, il convient d'attacher une grande importance à la sécurité nucléaire. Il est essentiel de

prendre des mesures concrètes et efficaces afin de garantir la sécurité des installations nucléaires.

Pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, il faut s'employer avec vigueur à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et la coopération internationale. L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un droit légitime et inaliénable des États non dotés d'armes nucléaires. Ce droit doit être réellement respecté et ne devrait pas être compromis ou restreint sous prétexte de non-prolifération.

L'Agence internationale de l'énergie atomique devrait accroître son assistance aux pays en développement dans les domaines de l'énergie, de la sûreté et de la sécurité nucléaires et des applications de la technologie nucléaire. La communauté internationale devrait œuvrer, par le biais de consultations multilatérales, à trouver les moyens appropriés de réduire les risques de prolifération tout en encourageant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment la possibilité de mettre en place un mécanisme multilatéral d'approvisionnement en combustible nucléaire.

La Conférence d'examen du TNP prévue en mai 2010 revêt une importance toute particulière. Toutes les parties doivent saisir cette occasion et œuvrer à la réalisation des trois objectifs principaux que sont la non-prolifération, le désarmement nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques de manière cohérente et équilibrée.

La Chine a toujours préconisé l'interdiction totale et la destruction complète des armes nucléaires. La Chine poursuit fermement une stratégie nucléaire de légitime défense. Nous avons fidèlement honoré notre engagement de ne pas recourir à l'arme nucléaire en premier à aucun moment et en aucune circonstance, et de ne pas utiliser ni menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des pays non dotés de l'arme nucléaire ou des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir pris un tel engagement.

La Chine a toujours fait preuve de la plus grande retenue quand il s'est agi de développer des armes nucléaires, et elle a maintenu ses capacités nucléaires au plus bas niveau nécessaire pour la sécurité nationale. La Chine n'a aucune intention de participer à une quelconque course aux armements nucléaires et n'a

jamais déployé d'armes nucléaires en territoire étranger.

La Chine a toujours appuyé les efforts de désarmement nucléaire consentis au niveau international. Le Gouvernement chinois est attaché à la promotion d'une ratification rapide du TICE. La Chine se félicite que la Conférence du désarmement ait adopté son programme de travail cette année et elle est favorable à l'ouverture rapide des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Prévenir l'implantation d'armes et la course aux armements dans l'espace est une question d'une haute importance stratégique. C'est une mission et une responsabilité qui incombent à toute la communauté internationale. Nous espérons que la Conférence du désarmement entamera bientôt ses débats de fond sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté conjointement par la Chine et la Russie en février 2008.

La Chine consent d'inlassables efforts pour le règlement pacifique, par la voie du dialogue et de la négociation, de la question nucléaire dans la péninsule coréenne et de la question nucléaire iranienne. La Chine maintient que la dénucléarisation de la péninsule coréenne, de la même manière que l'instauration de la paix et de la stabilité dans la péninsule et en Asie du Nord-Est, sert l'intérêt commun de toutes les parties concernées. La communauté internationale s'accorde sur le fait que la dénucléarisation de la péninsule coréenne doit s'opérer par le dialogue et la consultation et que c'est là le seul moyen de régler cette question.

La Chine se félicite des progrès enregistrés par les récents pourparlers de Genève sur la question du nucléaire iranien et salue la souplesse dont ont fait montre les parties concernées. Nous espérons que toutes les parties saisiront l'occasion idéale qui se présente en ce moment à elles et maintiendront la dynamique de dialogue, dans le cadre d'un effort diplomatique redoublé pour parvenir à une solution à long terme, globale et appropriée. La Chine, pour sa part, continuera de concert avec d'autres parties compétentes à promouvoir activement le règlement des questions nucléaires susmentionnées.

Il y a quelques jours, le peuple chinois a célébré le soixantième anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine. Cette nouvelle étape

historique nous rappelle les réalisations dont nous avons hérité mais marque aussi le passage à l'avenir. Nous sommes aujourd'hui parfaitement conscients que la Chine ne peut se développer en étant isolée du reste du monde, tout comme le monde ne peut connaître la prospérité et la stabilité sans la participation de la Chine.

La Chine, en tant qu'ardent défenseur de la paix dans le monde, suivra sans faillir la voie du développement pacifique. La Chine s'emploiera inlassablement, avec d'autres pays, à faire avancer la cause du contrôle international des armements, du désarmement et de la non-prolifération et ce afin de favoriser l'avènement d'un monde harmonieux où règnent la paix durable et la prospérité pour tous.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : C'est une grande satisfaction pour Cuba de voir nos travaux dirigés par le représentant d'un pays ami d'Amérique latine. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, et nous vous souhaitons, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, plein succès. Nous félicitons également le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio Duarte, et tous les membres de son bureau du travail louable qu'ils accomplissent. Nous voudrions aussi apporter notre soutien total à la déclaration faite hier par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il est injustifiable et inacceptable que dans le monde d'aujourd'hui on dépense de plus en plus pour acquérir des armes et faire la guerre et de moins en moins pour promouvoir la vie et le développement. Tandis que des millions de personnes souffrent des conséquences de la pire crise économique et financière depuis la Grande dépression, les dépenses militaires mondiales, loin de diminuer, augmentent de façon vertigineuse. L'année dernière, ces dépenses ont augmenté de 4 % pour atteindre 1 464 milliards de dollars. En valeur réelle, ce montant dépasse les chiffres les plus élevés atteints pendant la guerre froide et est 15 fois supérieur à l'aide internationale au développement. Un pays réalise à lui seul presque la moitié des dépenses militaires mondiales.

Paradoxalement, le commerce de la guerre semble être l'un des plus lucratifs en temps de crise. Les 100 premiers fabricants d'armes ont vu leurs ventes augmenter de 70 %. Face à une telle dilapidation des ressources, il est clair que même les plus modestes des objectifs du Millénaire pour le

développement ne pourront être réalisés. Ils ne le seront pas parce que plus de 100 pays du sud n'ont pas et n'auront pas les 150 milliards nécessaires.

Et dire qu'avec 10 % seulement des fonds consacrés actuellement à l'industrie de la guerre, on pourrait atteindre ces objectifs du Millénaire pour le développement. Il est donc temps de laisser de côté la rhétorique creuse et d'agir sans plus tarder. Le savoir et les ressources consacrés aujourd'hui à l'industrie de la guerre doivent profiter à l'éducation, à la santé, à la culture et au bien-être économique et social de nos peuples. C'est pourquoi Cuba renouvelle sa proposition de consacrer au moins la moitié des dépenses militaires actuelles aux besoins du développement socioéconomique par le biais d'un fonds géré par les Nations Unies.

Malgré la fin proclamée de la guerre froide, il existe encore aujourd'hui dans le monde plus de 23 500 armes nucléaires, dont 8 392, beaucoup plus puissantes que celles qui ont semé la terreur et la mort dans les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki, sont prêtes à être utilisées immédiatement. Les programmes de modernisation des armes nucléaires n'ont pas cessé. La simple existence des armes nucléaires et les doctrines préconisant leur possession et leur utilisation font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Le désarmement nucléaire reste une tâche qu'il faut mener à bien de toute urgence et doit rester la première priorité en matière de désarmement.

Le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a déjà tenu trois sessions. Il est impératif que cette conférence aboutisse à des résultats concrets. Cuba réaffirme son rejet de l'application sélective du TNP. Les questions relatives au désarmement nucléaire et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne peuvent être écartées alors qu'on favorise la non-prolifération horizontale. Le droit inaliénable des États à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être pleinement respecté. Cuba appuie la tenue en 2010 de la deuxième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires, qui contribuera aux efforts mondiaux en vue du désarmement nucléaire.

Au moment où le monde entend avec espoir les multiples messages de changement, de dialogue et de

coopération émanant de la Maison Blanche, le temps passe et à de nombreux égards, les discours ne semblent pas être suivis d'actions concrètes. Pour ne citer que deux exemples : nous sommes très préoccupés par le regain d'intérêt des États-Unis pour l'installation de nouvelles bases militaires en Amérique latine et par leur décision de réactiver la quatrième flotte dans notre région. Il s'agit de menaces directes et injustifiables contre la souveraineté et l'intégrité du peuple d'Amérique latine. S'ils veulent réellement contribuer à la paix et à la sécurité internationales, les États-Unis doivent retirer immédiatement toutes les bases militaires étrangères installées en Amérique latine et dans les Caraïbes, y compris la base navale de Guantánamo, territoire cubain illégalement occupé contre la volonté de notre peuple.

Nous espérons que les déclarations faites dans le cadre du sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires qui s'est tenu le 24 septembre (voir S/PV.6191) ne se limiteront pas à créer un effet médiatique mais marqueront le début d'actions concrètes pour concrétiser l'objectif du désarmement nucléaire. Il faut adopter sans tarder un instrument juridique fixant des délais précis pour la destruction des arsenaux nucléaires et garantissant un processus transparent, irréversible et vérifiable, comme l'exige la grande majorité des États depuis de nombreuses années.

Nous regrettons que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité mette presque exclusivement l'accent sur les questions de non-prolifération et n'évoque pas les mesures concrètes à prendre en vue du désarmement nucléaire. Par ailleurs, nous voudrions de nouveau attirer l'attention sur l'ingérence du Conseil de sécurité dans des fonctions qui relèvent d'autres organes du système des Nations Unies et d'instruments relatifs au désarmement et au contrôle des armements. Nous soulignons que l'Agence internationale de l'énergie atomique est la seule autorité compétente pour vérifier si les États s'acquittent des obligations découlant de leurs accords de garanties respectifs.

Après tant d'années d'inaction, l'adoption d'un programme de travail, cette année, par la Conférence du désarmement est un signe positif. C'est avec optimisme que nous accueillons ce progrès et nous espérons que l'année prochaine la souplesse nécessaire prévaudra grâce au respect des procédures et à un dialogue constructif, afin que la Conférence puisse

adopter un programme de travail vaste et équilibré, qui tiendra compte des priorités réelles actuelles en matière de désarmement et de maîtrise des armements.

Cuba réaffirme son attachement sans équivoque à la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et appuie toutes les mesures prises en vue de leur universalisation. La destruction complète des arsenaux d'armes chimiques est la tâche la plus importante de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a par ailleurs un rôle majeur à jouer pour le progrès économique et technologique des États parties, en particulier les États les moins développés. Nous réaffirmons que le seul moyen efficace de renforcer et de perfectionner la Convention sur les armes biologiques est de négocier et d'adopter un protocole juridiquement contraignant qui remédie aux lacunes que présente cet instrument.

Même si nous défendons fermement le droit légitime des États à fabriquer, importer et stocker des armes légères et de petit calibre pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité et de légitime défense, Cuba préconise des mesures plus efficaces pour prévenir et combattre le trafic illicite d'armes et leur utilisation par ceux qui se livrent à des activités terroristes et criminelles au niveau international.

Pendant près d'un demi-siècle, le peuple cubain est victime de l'utilisation aveugle d'armes par des individus et des organisations terroristes. Aujourd'hui, 6 octobre, nous célébrons une fois de plus l'anniversaire de l'explosion en plein vol d'un avion civil cubain près des côtes de la Barbade, qui a causé la mort de 73 personnes innocentes. Il est de notre devoir à tous de faire en sorte que de tels actes monstrueux ne se reproduisent jamais.

Cette année, le Groupe de travail à composition non limitée mis en place par l'Assemblée générale pour promouvoir un instrument juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques a tenu ses deux premières sessions de fond. Cuba réaffirme qu'il importe de ne pas prendre des décisions hâtives qui pourraient compromettre les progrès déjà réalisés. L'examen de cette question complexe et sensible doit se poursuivre dans le cadre des Nations Unies de façon équilibrée, transparente, ouverte et progressive, sur la base du consensus.

M. Muburi Muita (Kenya) (*parle en anglais*) :
Je voudrais m'associer à ceux qui ont pris la parole

avant moi pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête des travaux de cette importante Commission. Ma délégation a confiance en votre aptitude et votre détermination à diriger nos travaux. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau et vous assurer de notre entière coopération. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants du Nigéria, au nom du Groupe africain, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Kenya estime que les négociations et les accords multilatéraux sont la seule voie viable pour parvenir à un désarmement et une sécurité véritables. Certaines des armes qui existent, de par leur nature même, appellent une action collective et concertée pour prévenir les gigantesques pertes humaines et matérielles qu'elles pourraient causer en une fraction de seconde. Aucune population n'est à l'abri des effets des armes de destruction massive, qui ne connaissent aucune limite géographique. Nous serions tous menacés si ces armes venaient à être déclenchées dans une quelconque partie du monde.

Les armes nucléaires constituent la plus terrible menace contre l'humanité à ce jour. Le Kenya continue à défendre sa conviction que l'élimination totale des armes nucléaires est la meilleure façon de garantir que l'humanité ne vivra jamais le cauchemar que représente l'utilisation de ces armes. Cette année, nous avons été témoins de faits très encourageants dans le domaine du désarmement nucléaire.

Nous rappelons le message positif que les Présidents Obama et Medvedev ont envoyé au monde lorsqu'ils se sont réunis à Londres en avril dernier. Cette déclaration conjointe a été le signe clair de leur engagement à réduire le nombre d'armes nucléaires conformément aux obligations incombant aux États au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le fait que ces présidents aient confirmé leur volonté d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'un nouveau traité est également un signe très encourageant.

En mai de cette année, la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 est parvenue à convenir d'un ordre du jour. Avec l'adoption d'un programme de travail à la Conférence du désarmement et la décision d'entamer des négociations en vue d'un traité sur

l'arrêt de la production de matières fissiles, voilà autant d'éléments qui nous apportent l'espoir et un regain d'énergie pour nous diriger vers des négociations visant à parvenir à un désarmement nucléaire complet.

Nous sommes heureux de constater que l'objectif de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) bénéficie d'un élan nouveau. Nous nous félicitons de la Déclaration finale et des mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du TICE, adoptées le mois dernier à New York au cours de la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons tous les États n'ayant pas signé et ratifié ce Traité à le faire. Nous demandons tout particulièrement aux États dont la ratification est indispensable pour que le TICE devienne un instrument juridiquement contraignant de ratifier le Traité le plus rapidement possible.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, le Kenya a participé aux négociations et à la rédaction du TICE, qu'il a signé en 1996 et ratifié en 2000. Le Kenya a également appuyé et préconisé la réalisation d'une adhésion universelle au TICE et continue par conséquent d'appeler à son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'entrée en vigueur en juillet dernier du Traité de Pelindaba. Le continent africain a fait clairement savoir au monde entier qu'il est une zone exempte d'armes nucléaires. Désormais, la mise au point, la fabrication, les essais, l'acquisition ou le stationnement d'armes nucléaires n'auront plus lieu en Afrique. L'entrée en vigueur de ce Traité confirme la détermination de l'Afrique à renforcer le régime mondial relatif aux armes nucléaires et contribue de manière considérable aux efforts internationaux dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous soulignons que, si ce Traité engage le continent à adhérer au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, il autorise néanmoins l'utilisation des sciences et techniques nucléaires à des fins pacifiques. Cet aspect est très important pour le Kenya, notamment en ce qui concerne la recherche d'autres sources d'énergie visant à stimuler le développement.

Le problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites continue de faire des ravages dans mon pays et sur le continent africain dans son

ensemble. La quantité d'armes détournées du commerce légal vers un marché noir florissant continue d'augmenter à un rythme inquiétant. Malheureusement, les marchands de mort profitent toujours de ce commerce illicite sans prêter la moindre attention aux souffrances et à la violence infligées aux populations les plus vulnérables du continent. Dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, il est important de traiter de problèmes tels que l'absence de contrôle aux niveaux de l'exportation, du transit et de l'importation, l'incapacité de faire appliquer les instruments existants en raison de failles dans la législation et, surtout, les causes profondes de la demande de ces armes. Les États doivent absolument mettre en œuvre le Programme d'action relatif aux armes légères aussi bien au niveau national que régional car ce problème revêt souvent une dimension transfrontalière. Dans la partie orientale de l'Afrique, le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre déploie des efforts tout à fait louables.

Bien que le commerce mondial des armes légères et de petit calibre ne soit actuellement pas réglementé, nous notons avec satisfaction que des progrès importants ont été réalisés en vue de parvenir à un traité juridiquement contraignant régissant le transfert des armes classiques. À cet égard, le Kenya appuie fermement la mise en place d'un traité sur le commerce des armes qui réglementerait cette activité. Au cours de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée pour un traité sur le commerce des armes qui s'est tenue en juillet dernier, il a été convenu à l'unanimité qu'une action internationale est nécessaire pour résoudre les problèmes liés à la non-réglementation du commerce des armes classiques et au détournement de ces armes vers le marché illicite. Les membres doivent désormais avoir le courage de faire avancer le processus afin de parvenir à un traité sur le commerce des armes qui soit juridiquement contraignant. Le Kenya a signé la Convention sur les armes à sous-munitions en décembre 2008. Comme pour la Convention d'Ottawa, mon pays n'est pas touché par le problème des mines et ne possède pas non plus d'armes à sous-munitions. Nous estimons toutefois qu'il est essentiel d'appuyer ces deux conventions qui visent à rendre notre monde plus sûr et plus humain. Nous avons entamé les processus nationaux qui nous permettront à terme de ratifier la Convention.

Il est communément admis que développement économique et recul de la violence vont de pair. Par conséquent, un développement à long terme est impossible sans une sécurité à long terme. À cet égard, je rappellerai les propos de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, figurant dans son rapport novateur intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » : « il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement » (A/59/2005, par. 17).

Le coût des conflits armés et de la violence ainsi que de la tragédie humaine qui en découle en Afrique s'élèverait à près de 18 milliards de dollars par an. Les conséquences de la violence armée alimentée par l'existence d'armes légères et de petit calibre facilement accessibles sont désastreuses. Des civils innocents sont tués, mutilés, enlevés et contraints de quitter leurs foyers. Pour faire face à l'insécurité, les gouvernements sont obligés de consacrer des ressources considérables à l'acquisition d'armes et à la formation des services de sécurité. Cela empêche d'affecter ces crédits budgétaires à d'autres services socioéconomiques publics indispensables, comme l'éducation et la santé, ce qui a des répercussions négatives sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi mon pays a été l'un des premiers signataires de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. À cet égard, ma délégation salue le rapport du Secrétaire général intitulé « Promotion du développement par le biais de la réduction et la prévention de la violence armée » (A/64/228) et entend continuer de promouvoir les objectifs de la Déclaration de Genève.

Pour terminer, le Kenya invite toutes les délégations à redoubler d'efforts pour faire avancer les travaux de cette commission importante. Ma délégation s'attellera à cette tâche avec diligence. Tous les États devraient investir davantage dans les êtres humains plutôt que de consacrer des milliards de dollars à l'armement. Investir dans le capital humain est le seul moyen de garantir la sécurité, la paix et la stabilité dans le monde.

M^{me} Tauscher (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer chaleureusement tous les représentants participant à la soixante-quatrième session de la Première Commission de l'Assemblée générale. Prenant la parole pour la première fois, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, et les

autres membres du Bureau pour votre élection. Ma délégation est convaincue que sous votre direction, la présente session sera fructueuse. Vous pouvez compter sur le plein appui des États-Unis alors que la Première Commission examine toutes les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération inscrites à son ordre du jour.

Je siége à cet organe pour débattre avec mes collègues de la non-prolifération et du désarmement à un moment très prometteur. Mon gouvernement salue l'engagement dévoué de la Première Commission et de la Conférence du désarmement à Genève pour faire face aux problèmes pressants auxquels nous sommes confrontés. Le mois dernier, au cours d'une réunion au sommet historique du Conseil de sécurité (voir S/PV.6191), les États-Unis ont pris la tête d'une initiative menant à l'adoption d'une résolution sans précédent sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité). Pour la première fois en 10 ans, les États-Unis ont participé à la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue elle aussi le mois dernier. J'ai eu le privilège d'accompagner la Secrétaire d'État Hillary Clinton qui a conduit la délégation américaine à la Conférence le mois dernier et j'attends avec intérêt de pouvoir continuer à collaborer avec les gouvernements des États Membres sur cette question.

Au cours de la réunion du Conseil de sécurité, le Président Obama a souligné le rôle central de l'Organisation des Nations Unies pour prévenir la prolifération nucléaire. La résolution historique adoptée par le Conseil de sécurité incarne notre attachement commun à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires et a permis au Conseil de convenir d'un cadre général d'action en vue de réduire les dangers nucléaires alors que nous nous attachons à atteindre cet objectif.

La propagation et l'utilisation des armes nucléaires constituent une menace fondamentale à la sécurité de tous les peuples et de tous les pays. Comme l'a indiqué le Président Obama dans le discours qu'il a prononcé à Prague en avril dernier, l'explosion d'une seule arme nucléaire dans l'une de nos grandes villes pourrait faire des centaines de milliers de victimes, et déstabiliserait considérablement notre sécurité, nos économies et notre manière même de vivre. Arrêter la prolifération des armes nucléaires et empêcher le

terrorisme nucléaire doit être une responsabilité partagée car aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut y parvenir seul.

Je voudrais utiliser le temps qui m'est imparti pour revenir sur le programme que le Président Obama a exposé dans son discours de Prague en avril et mis en avant dans son allocution au Conseil de sécurité à la fin du mois de septembre. Le Gouvernement des États-Unis a commencé à prendre des mesures concrètes en faveur d'un monde sans armes nucléaires. À court terme, ces mesures vont d'elles-mêmes promouvoir un environnement international plus sûr et plus stable, renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les groupes terroristes d'acquérir des armes ou des matières nucléaires. Premier pas pour réduire l'arsenal nucléaire mondial, le Gouvernement des États-Unis négocie actuellement avec la Fédération de Russie la rédaction d'un accord destiné à succéder au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START). L'Administration Obama va faire campagne pour que les États-Unis ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et œuvrera en faveur de son entrée en vigueur afin que les essais nucléaires demeurent un lointain souvenir.

Les États-Unis, suite à l'adoption par consensus, en mai, du programme de travail de la Conférence du désarmement, attendent avec intérêt l'ouverture des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous demandons instamment aux membres de la Conférence de ne pas s'enliser dans des motions de procédure et des objections de forme qui bloqueraient les négociations sur le traité lorsque la Conférence reprendra ses travaux en janvier. Les États-Unis comprennent que certains gouvernements éprouvent quelques inquiétudes face à certaines dispositions pouvant figurer dans un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, mais nous aurons tout le loisir de débattre de ces problèmes au fur et à mesure que nous irons de l'avant. La Conférence ne saurait rester plus longtemps inactive; le moment est venu de nous remettre au travail.

Les États-Unis entendent aussi prendre des mesures dans d'autres domaines relevant de la compétence de la Commission. Nous sommes très attachés à la Convention sur les armes chimiques et à celle sur les armes biologiques et nous nous employons à endiguer la prolifération des missiles balistiques. Aucun gouvernement n'a œuvré davantage que nous

pour éliminer les surplus d'armes classiques et de munitions et faire cesser le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Le Président Obama a également proposé qu'un sommet sur la sécurité nucléaire soit organisé en avril prochain à Washington. Ce sommet se penchera sur les graves dangers que pose le terrorisme nucléaire et encouragera les États à prendre de nouveaux engagements pour garantir la sécurité des matières nucléaires. Mais il faut faire davantage encore pour renouveler notre pacte nucléaire. Les États-Unis assumeront leur part de responsabilité pour redynamiser la clef de voûte du régime de non-prolifération qu'est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Comme le Président Obama l'a déclaré à Prague, le marché sur lequel repose le TNP est simple : les pays dotés d'armes nucléaires s'achemineront vers le désarmement, les pays sans armes nucléaires n'en acquerront pas, et tous les pays pourront avoir accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes disposés à jouer le rôle qui nous revient pour donner corps aux trois piliers de cet accord international vital. Mais, comme je l'ai déjà dit, les États-Unis ne peuvent pas le faire seuls. Cet effort pour renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires exige une action mondiale. Les États-Unis et la Russie doivent certes prendre des mesures pour réduire leurs arsenaux – et c'est ce que nous sommes déjà en train de faire, de sorte que d'ici quelques années les États-Unis auront réduit leurs armes nucléaires stratégiques déployées de 75 % par rapport à la fin de guerre froide –, mais compte tenu des enjeux pour notre sécurité, tous les pays doivent aussi assumer leur part de responsabilité dans cet effort pour réduire les menaces liées au nucléaire. Cette responsabilité ne se limite pas à prendre sa décision de renoncer aux armes nucléaires et à accepter le régime des garanties pour en prouver la sincérité. Elle implique aussi de participer aux efforts collectifs qui sont déployés pour empêcher de nouveaux pays de franchir le seuil nucléaire.

Le résultat de ces efforts aura une incidence profonde sur la sécurité nationale de chaque pays. Le Conseil de sécurité a franchi un pas important le mois dernier lorsqu'il a adopté à l'unanimité la résolution 1887 (2009). Cette résolution qui marque une véritable percée invite tous les États parties au TNP à s'acquitter pleinement de leurs obligations en matière de non-prolifération et de désarmement. Elle affirme que des

garanties efficaces de l'Agence internationale de l'énergie atomique sont indispensables pour la non-prolifération et exprime clairement la volonté du Conseil de sécurité de lutter contre les violations du TNP.

Notre gouvernement espère que nos alliés et nos partenaires nous rejoindront dans cette marche pour réduire la menace des armes nucléaires, renforcer le régime mondial de non-prolifération et parvenir, un jour je l'espère, à la paix et à la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires.

M^{me} Poptodorova (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La délégation bulgare s'associe aux nombreuses délégations qui vous ont félicité, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que, compte tenu de l'engagement déjà exprimé ici par toutes les délégations, la session de la Première Commission ne pourra être que fructueuse cette année.

La Bulgarie s'associe pleinement à la déclaration faite par la présidence suédoise au nom de l'Union européenne. Par conséquent, je n'ai nul besoin de réitérer des positions que mon pays partage entièrement. Je voudrais donc utiliser le temps qui m'est imparti pour mettre l'accent sur quelques questions dont nous avons déjà tous débattu activement. La Bulgarie accorde une grande importance aux travaux des mécanismes multilatéraux dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Étant l'un des six présidents de la Conférence du désarmement en 2010, la Bulgarie n'épargnera aucun effort pour promouvoir et appuyer notre objectif commun de voir cette instance de négociation extrêmement importante reprendre ses travaux. L'adoption du programme de travail détaillé en mai dernier a marqué un grand pas en avant pour sortir d'une impasse longue de 12 ans. Nous regrettons nous aussi que ce programme de travail n'ait pas encore commencé à être appliqué. En tant que l'un des six pays à présider la Conférence en 2010, nous veillerons à préserver l'élan retrouvé au sein de la Conférence du désarmement et à ce que les travaux de fond démarrent sans tarder.

Nous sommes tout autant acquis au renforcement du système conventionnel international, et ce, grâce à l'élargissement de la base normative actuelle à

l'application intégrale et efficace des instruments existants et à leur universalisation. La mise en œuvre intégrale et universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est une priorité et doit le rester. La Bulgarie est également très attachée au renforcement des trois piliers du Traité et à la réussite de la Conférence d'examen de 2010.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, autre instrument essentiel pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération, doit entrer en vigueur le plus rapidement possible, et l'élaboration de son régime de vérification doit être achevée sans tarder. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est un instrument qui aurait dû voir le jour il y a longtemps. Dans cet esprit, nous nous associons aux orateurs précédents qui ont lancé un appel à tous les membres de la Conférence du désarmement pour qu'ils entament de manière constructive des négociations sur un tel traité dès que la Conférence reprendra ses travaux en janvier 2010.

La Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques sont à juste titre considérées comme primordiales pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive. À l'approche de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de 2011, la Bulgarie voudrait joindre sa voix à ceux qui ont souligné qu'il importait de mettre en place un mécanisme de vérification, et indiquer qu'elle est disposée à contribuer à de futurs efforts en ce sens.

La Bulgarie accorde une grande importance à la Convention sur les armes inhumaines et à ses protocoles. À plusieurs reprises, nous avons réaffirmé notre appui à cet instrument clef du droit international humanitaire et nous avons exprimé notre volonté de contribuer à l'universalisation et à l'application scrupuleuse de ce texte. La Bulgarie a participé activement aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux chargé des questions relatives aux armes à sous-munitions créé dans le cadre de la Convention. En quête d'un consensus sur un nouvel instrument juridiquement contraignant sur les armes à sous-munitions, le Groupe a poursuivi ses travaux en 2009. Nous pensons qu'il est possible de parvenir à un consensus au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et nous devrions donc déployer des efforts en ce sens. En outre, nous estimons que ce consensus devrait porter sur un protocole sur les armes

à sous-munitions qui soit compatible avec la Convention sur les armes à sous-munitions signée à Oslo en décembre dernier.

Les armes légères et de petit calibre ont été qualifiées à juste titre de nouvelles armes de destruction massive. Selon les statistiques, ces armes font plus de 500 000 morts par an. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un outil efficace pour lutter contre la dissémination et l'accumulation de ce type d'armes. La Bulgarie soutient pleinement l'objectif visant à renforcer la mise en œuvre de ce Programme et est prête à contribuer à la réussite de la Réunion biennale de 2010.

Dans le même ordre d'idées, la Bulgarie est attachée à la négociation et à l'adoption d'un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes. Comme nous l'avons souligné à plusieurs occasions, y compris à la session de la Première Commission de l'année dernière, la société civile et la plupart des États réclament vivement un instrument de ce genre. Mon pays a participé aux deux premières sessions du Groupe de travail à composition non limitée en 2009. Nous sommes déterminés à poursuivre notre engagement au sein de ce Groupe et nous espérons que ses travaux donneront lieu à un instrument international juridiquement contraignant, établissant les normes les plus élevées possibles en matière d'exportation, d'importation et de transfert d'armes classiques.

Je voudrais conclure sur un sujet qui a été évoqué jusqu'à présent par tous les orateurs et en dernier lieu par une amie de longue date, M^{me} Ellen Tauscher, à savoir, l'importance de rester unis et de former de nouvelles coalitions qui nous permettront de parvenir véritablement à un désarmement général, en particulier dans le domaine nucléaire.

M. Kongstad (Norvège) (*parle en anglais*) : Il y a deux semaines, en adoptant à l'unanimité la résolution 1887 (2009), le Conseil de sécurité a indiqué fermement que la prolifération des armes nucléaires constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales, et que la voie la plus sûre était de les éliminer. De fait, la présente session de la Première Commission de l'Assemblée générale se tient à un moment où nous avons l'occasion historique de

poursuivre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le défi immédiat qui se présente à nous est de nous assurer que la prochaine Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) donnera des résultats tangibles, significatifs et tournés vers l'avenir. La Norvège attend de la Conférence d'examen qu'elle ouvre résolument la voie vers l'élimination irréversible et indiscutable des armes nucléaires. Le TNP doit convenir des mesures spécifiques à prendre pour combler toutes les lacunes des régimes de non-prolifération et de sécurité nucléaires. Il doit jeter les bases de l'utilisation pacifique des applications nucléaires, ce qui sera important pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et doit convenir d'un processus d'examen qui nous rende tous responsables d'honorer nos obligations et engagements juridiques. Cependant, il n'est pas évident qu'on pourra parvenir à ces résultats, et par conséquent, tous les États parties au TNP doivent coopérer et déployer des efforts fermes et déterminés. Sinon, nous risquons de voir le pacte que représente le TNP se briser progressivement.

Il ne fait aucun doute que les armes nucléaires sont les armes les plus inhumaines et les plus aveugles jamais créées. D'un point de vue humanitaire, le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont essentiels. Nous pourrions tirer des enseignements précieux des acquis du désarmement humanitaire. La Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ont prouvé qu'il était possible d'obtenir des résultats concrets en matière de sécurité humaine en renonçant aux vieilles habitudes. En mobilisant la volonté politique, en dépassant les clivages traditionnels et en travaillant en partenariat avec les rescapés et les parties prenantes, nous avons adopté de nouveaux instruments en matière de droit international humanitaire et de désarmement. Nous pouvons tous appuyer ce travail en participant au plus haut niveau à la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines, prévue cette année en Colombie.

La Convention sur les armes à sous-munitions a été ouverte à la signature à Oslo en 2008. Aujourd'hui, elle a été signée par 100 États et ratifiée par une vingtaine de pays. Nous exhortons tous les autres États

à ratifier cette Convention ou à y adhérer le plus tôt possible. La première Réunion des États parties à la Convention se tiendra à Vientiane en 2010. Nous remercions sincèrement la République démocratique populaire lao d'avoir offert d'accueillir cette réunion importante. La Convention a établi une norme internationale en vertu de laquelle les armes à sous-munitions ne seront plus jamais utilisées. Dans ce contexte, nous avons de sérieux doutes sur la pertinence de poursuivre les délibérations sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), et sur la possibilité de parvenir à un consensus à ce sujet à la Réunion des États parties à la CCAC en novembre. Nous devrions plutôt examiner de manière approfondie les domaines où la CCAC pourrait, à l'avenir, être pertinente et apporter une valeur ajoutée.

La violence armée donne lieu à des violations des droits de l'homme et entrave le développement. La Norvège estime que pour être efficace, un traité sur le commerce des armes devrait améliorer de manière véritable les conditions de vie des individus et des sociétés. Selon plusieurs rapports de l'Organisation des Nations Unies, les transferts d'armes ont augmenté de près de 30 % dans le monde. Les effets dévastateurs de la violence armée touchent beaucoup d'États et de sociétés, mais ce fardeau n'est pas équitablement partagé. Les pays qui sont les plus touchés par la violence armée paient le plus lourd tribut non seulement en termes de souffrance humaine, mais aussi en termes purement socioéconomiques du fait de la perte de ressources humaines et autres ressources, de l'augmentation des dépenses de santé et de l'insécurité. Par conséquent, un traité efficace sur le commerce des armes serait un bon investissement pour la prospérité et le développement. Pour être efficace, ce traité sur le commerce des armes devrait établir les normes les plus élevées possibles pour toutes les importations, toutes les exportations et tous les transferts d'armes classiques et ne pas se limiter à résoudre les problèmes liés à ce qu'il est convenu d'appeler le commerce non réglementé. Nous sommes convaincus que la participation active de la société civile, des organismes des Nations Unies basés sur le terrain et du Comité international de la Croix Rouge est essentielle pour la conclusion d'un traité sur le commerce des armes.

Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un autre exemple d'un

processus intergouvernemental qui n'a pas été à la hauteur des attentes humanitaires. Le Programme d'action actuel est un compromis qui date de 2001. Depuis cette date, des millions de civils ont été tués ou blessés par des armes légères. Jusqu'à présent, les efforts visant à mettre en place des instruments juridiquement contraignants pour renforcer le Programme d'action n'ont pas abouti. Le moment est donc venu d'examiner de manière critique si le Programme d'action actuel fournit le meilleur cadre pour faire face aux défis humanitaires et aux problèmes de développement que posent les armes légères.

La Norvège reste convaincue que pour réaliser des progrès dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, il est impératif que les États écoutent les militants de la société civile qui prônent le changement, apprennent d'eux et les associent à leur action. Ces partisans du changement et partenaires doivent notamment être les organisations basées sur le terrain, les organisations de femmes et les représentants des personnes qui souffrent de l'impasse prolongée sur ces questions. En notre qualité d'États, nous devons bien choisir nos méthodes de travail et nos interlocuteurs.

Cela m'amène à mon dernier point. La structure du mécanisme intergouvernemental actuellement en place dans le domaine du désarmement a été établie en 1978. Le monde a beaucoup changé depuis. Aujourd'hui, il devient de plus en plus évident que des institutions comme la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement ne répondent pas aux attentes. Elles sont tout simplement dysfonctionnelles. Cela fait plus de 10 ans que la Conférence du désarmement est paralysée. Même après l'adoption de son programme de travail, elle a été incapable d'entamer les négociations fort nécessaires sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il est également paradoxal que l'on ait confié à la Conférence la tâche de négocier des traités mondiaux juridiquement contraignant tandis que plus de 120 États Membres de l'ONU n'en sont pas membres. Il nous faut examiner ses méthodes de travail pour veiller à ce que la Conférence soit vraiment inclusive et qu'aucun pays ne puisse à lui seul la paralyser.

La situation au sein de la Commission du désarmement est encore pire. Cet organe devait être une instance délibérante, mais le fait – troublant – est que très peu de représentants de gouvernements prennent la peine d'assister à ses sessions ordinaires.

Depuis plusieurs années, la Norvège préconise d'améliorer les méthodes de travail de la Première Commission afin qu'elle soit plus à même de relever les défis nouveaux et actuels qui se posent en matière de sécurité. Si nous échouons, nous continuerons à voir d'autres organes, comme le Conseil de sécurité, assumer la responsabilité de questions touchant au désarmement et à la non-prolifération. Bien que des mesures aient été prises dans la bonne direction, beaucoup reste encore à faire.

Dans ce contexte, nous considérons fort avisée la décision de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à condition que nous puissions décider de modifier nos organes multilatéraux de délibérations et de négociations afin qu'ils puissent mieux tirer parti de la conjoncture propice qui se dessine. Il est essentiel que la société civile et les organisations non gouvernementales participent activement à ce processus afin de sensibiliser l'opinion et d'apporter des contributions substantielles aux débats. Leurs connaissances spécialisées et leur expérience nous aideront à élaborer de nouveaux instruments dans le domaine du désarmement.

Enfin, l'occasion historique que nous avons cette année de faire de véritables progrès est encourageante et il ne faut pas la laisser passer. Que cette année marque pour la Première Commission le début d'une phase nouvelle et beaucoup plus productive sur le plan de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement et de maîtrise des armements dans l'intérêt de tous!

M. Abuhassan (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée, Monsieur le Président, à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de mon pays. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à M. Marco Antonio Suazo, qui a mené à bien les travaux de la Commission au cours de la session précédente. Je salue également M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et son équipe du Bureau des affaires de désarmement.

La Jordanie s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés.

La Jordanie se félicite de l'amélioration constatée ces six derniers mois dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, après des années d'impasse. La Jordanie est d'avis que cette évolution est l'occasion de réaliser de véritables progrès dans le programme international de désarmement et de non-prolifération au cours des travaux que mènera la Commission pendant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Nous avons bon espoir que l'appel lancé par l'Administration des États-Unis en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires constituera une véritable occasion de relancer les efforts en faveur de cet objectif. L'ouverture des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques entre les États-Unis et la Fédération de Russie imprime à ce processus un élan considérable dont nous pouvons profiter pour conclure des accords multilatéraux. La Jordanie voit d'un bon œil l'accord conclu à la Conférence du désarmement sur un programme de travail en 2009 qui inclut le lancement de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. C'est un véritable progrès compte tenu de l'impasse qui a affligé les travaux de la Conférence ces deux dernières années, et cela permettra de reprendre les travaux sur le programme de désarmement et de non-prolifération.

À sa séance historique du 24 septembre 2009 (voir S/PV.6191), le Conseil de sécurité a exprimé le souhait que la communauté internationale imprime un nouvel élan au régime international de désarmement et de non-prolifération. Plusieurs objectifs ont été atteints au cours de cette réunion au sommet, grâce en particulier à l'accent mis sur des priorités immédiates telles que la nécessité d'universaliser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ma délégation estime que l'amélioration de la situation ces dernières semaines a imprimé un nouvel élan aux négociations qui doivent se dérouler pendant la Conférence d'examen du TNP en 2010, et crée des conditions propices au succès de la Conférence. Dans cette optique, la délégation jordanienne apportera une contribution positive.

Le Gouvernement jordanien est d'avis que la Conférence d'examen du TNP de 2010 devrait viser quatre objectifs stratégiques : faire en sorte que le Traité reste la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération et un outil clef pour la réalisation de la paix et de la sécurité

internationales; renforcer les dispositions du Traité afin qu'il puisse traiter des menaces et du terrorisme nucléaires, tout en consolidant l'utilisation responsable de l'énergie nucléaire; maintenir l'équilibre entre les trois piliers du Traité – la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; et progresser sur la voie de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

À cet égard, ma délégation tient à formuler les observations suivantes. Premièrement, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, sur la base de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (NPT/CONF.1995/32 (Part I), Annexe), est une question cruciale, non seulement pour la sécurité de mon pays, mais pour la sécurité et la stabilité de tous les États du Moyen-Orient.

Deuxièmement, la crédibilité des efforts internationaux déployés dans le domaine du désarmement et l'efficacité du régime international de non-prolifération dépendent de la volonté de la communauté internationale de reconnaître que cet objectif a une importance stratégique pour la paix et la sécurité internationales, comme l'indiquent nombre de résolutions adoptées en la matière par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres instances internationales, ainsi que les rapports du Secrétaire général. La Jordanie demande de nouveau à Israël d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations au régime de garanties globales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette mesure renforcerait effectivement la confiance entre les États de la région, aurait un effet positif sur la sécurité et la stabilité de la région et éliminerait la possibilité que des rayons ionisants ne frappent cette région très densément peuplée.

La Jordanie croit que les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales tiennent essentiellement à l'existence d'armes de destruction massive, qu'elles soient entre les mains d'États ou d'acteurs non étatiques. En tant que partie à toutes les conventions et à tous les traités internationaux sur le désarmement et la non-prolifération, la Jordanie tient très vivement à honorer les obligations internationales, régionales et nationales qui en découlent. La Jordanie appelle expressément à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de

destruction massive et à un renforcement des accords bilatéraux et internationaux qui permettront d'aboutir à ce résultat, et elle encourage les États Membres à s'acquitter de leurs obligations et engagements découlant de ces traités et de s'attacher à réaliser leur universalisation. L'universalité du TNP constitue une grande priorité pour la Jordanie, étant donné que le Traité est l'instrument le plus efficace pour mettre fin à la course régionale aux armements dans le domaine des armes de destruction massive.

Troisièmement, la Jordanie se félicite des délibérations constructives du troisième Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui a achevé ses travaux à New York le 15 mai dernier. Toute avancée au cours de la Conférence d'examen de 2010 dépendra de notre disposition à examiner les résultats des précédentes Conférences d'examen, notamment la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et sa résolution relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ma délégation s'engage pleinement à contribuer positivement à cet examen, afin d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et de favoriser l'universalisation du TNP.

Quatrièmement, le TNP reconnaît le droit inaliénable des États parties à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La reconnaissance de ce droit demeurera une question cruciale pendant la Conférence d'examen de 2010. Ma délégation pense que le terrorisme nucléaire et le fait que des dispositifs radiologiques pourraient être utilisés comme armes de destruction massive constituent des menaces bien réelles et croissantes, et nécessitent des efforts au niveau international afin de trouver des solutions pour les combattre.

Les États et les entités non étatiques ont de plus en plus accès aux matières fissiles. Le risque que ces matières se retrouvent aux mains d'acteurs non étatiques est réel et pose un vrai danger. La Jordanie considère la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité comme un instrument international important pour faire face à cette menace. La mise en œuvre de la résolution nécessite un énorme effort et la coopération de tous les acteurs internationaux et de tous les secteurs de la société civile. Le Gouvernement jordanien a démontré l'importance qu'il attache à cette question en accueillant le premier atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, à Amman en 2007.

Pour atteindre certains des objectifs fixés par la résolution 1540 (2004), la Jordanie appuie le lancement de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement, et se félicite de la position des États-Unis sur ce point.

Partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel), la Jordanie a pris un certain nombre de mesures et de dispositions importantes pour honorer les obligations qui en découlent. La plus importante de ces mesures a été la destruction, par les forces armées jordaniennes, de tous nos stocks de mines antipersonnel en 2003 et l'enlèvement de 70 % des mines antipersonnel utilisées dans les zones frontalières, afin de réutiliser ces terres à des fins économiques et agricoles et pour le développement. Nous espérons achever cette tâche d'ici deux ans. De plus, une commission nationale de déminage et de réhabilitation a été créée avec l'appui du Gouvernement norvégien et de l'Union européenne. Le Gouvernement jordanien attache une grande importance à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et déploie des efforts considérables pour accroître le nombre de signataires dans notre région. En 2007, la Jordanie a, en sa qualité de président, accueilli la huitième Réunion des États parties à la Convention sur les rives de la mer Morte.

Pour finir, ma délégation appuie pleinement les travaux de la Première Commission et espère que la présente session sera couronnée de succès.

M. Al Nafisee (Arabie saoudite) (*parle en arabe*): Ma délégation souhaite vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission pour la présente session. Je vous adresse, ainsi qu'aux membres de la Commission, tous mes bons vœux de succès pour que la Commission mène à bien ses travaux comme nous l'espérons tous.

En 1978, la communauté internationale a fixé les priorités pour traiter les questions de désarmement en adoptant le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (S-10/2). Ce document définit un ordre de priorité pour les efforts internationaux, en commençant par le désarmement nucléaire suivi de l'élimination d'autres armes de destruction massive, y

compris les armes chimiques et biologiques, avec ensuite la maîtrise des armes classiques, notamment celles qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et enfin la réduction des forces armées. Tout cela a été fixé dans l'optique d'atteindre l'objectif le plus noble de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En dépit des efforts qui ont été déployés depuis lors, la négligence a été la caractéristique dominante des efforts multilatéraux visant à répondre aux aspirations de la communauté internationale. Bien que les traités et les contrôles internationaux en matière de désarmement des armes de destruction massive aient eu un certain succès, nous constatons que ces traités ont perdu de leur valeur et de leur prestige du fait que certains États ne s'y soient pas conformés et que la communauté internationale ait répondu par le mépris et le silence absolu, en appliquant une politique de deux poids, deux mesures. Cette situation a entraîné l'inertie de la plupart des mécanismes de désarmement, y compris la Conférence du désarmement.

Nous avons récemment assisté au sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui s'est tenu le 24 septembre 2009 (voir S/PV. 6191) et qui a réaffirmé les efforts de la communauté internationale pour prévenir la prolifération et a insisté sur la nécessité d'empêcher les groupes terroristes d'avoir accès à des armes nucléaires.

Nous espérons pouvoir surmonter le sentiment de déception qui a suivi l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2005 et faire en sorte que la Conférence d'examen du TNP qui se tiendra à New York en 2010 soit un succès. Nous espérons que la Conférence conduira les parties à mettre fin à leurs efforts pour acquérir des armes nucléaires, à empêcher les pays de se doter d'armes nucléaires et à promouvoir l'acquisition de la technologie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques.

Mon gouvernement a exprimé sa pleine détermination à respecter l'esprit et la lettre des principes de désarmement définis par la communauté internationale. Mon pays a été l'un des premiers à signer la Convention sur l'interdiction de la mise au

point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction; le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; et l'Accord de garanties généralisées avec l'AIEA et le protocole relatif aux petites quantités de matières. Il a aussi coopéré sans faille avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) en lui fournissant les rapports successifs requis et les informations nécessaires sur la législation et les réglementations existantes et nouvelles, dont la dernière en date, et non des moindres, porte sur la mise en place d'un système national pour appliquer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et a été adoptée par le Gouvernement saoudien le 28 novembre 2005.

Mon gouvernement a pris toutes les mesures possibles dans le domaine de la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre en promulguant de nombreuses lois, réglementations et politiques. Le 30 août 2005, le Royaume a soumis un rapport détaillé au Bureau des affaires de désarmement dans le cadre du suivi du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La communauté internationale a toujours aspiré à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Toutefois, le refus systématique de l'État d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou d'accepter l'inspection de ses installations nucléaires – installations qui constituent une menace à la paix et à la sécurité régionales – est un obstacle à la réalisation de cet objectif. Le fait que certains pays continuent d'échapper à la pression internationale visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, et l'application d'une politique de deux poids, deux mesures à cet égard soulèvent de grandes interrogations pour les pays et les peuples de la région. Cette pratique du deux poids, deux mesures envoie le mauvais signal à tous les États Membres concernés.

Le Royaume d'Arabie saoudite reconnaît le droit qu'à chaque pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris son droit d'accès à une technologie nucléaire et à un savoir-faire dans ce

domaine, mais il appelle toutes les parties à toujours choisir la voie des négociations et des solutions pacifiques. Depuis cette tribune, ma délégation appelle tous les gouvernements à s'engager en faveur d'un règlement pacifique de la question nucléaire iranienne afin de préserver la sécurité de la région et d'éviter les périls des guerres dont ont été victimes les pays du Moyen-Orient ces dernières années.

Je termine en disant qu'aujourd'hui, le monde doit assumer de lourds défis et responsabilités qui exacerbent le rôle de cette organisation. Il est impératif de faire de l'espoir la lueur qui nous poussera à être objectifs et sérieux et à travailler dans un esprit constructif. Monsieur le Président, voilà ce à quoi nous aspirerons durant la présente session sous votre direction avisée.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et de vous assurer, ainsi que les autres membres du Bureau, de l'entière coopération de ma délégation. Je voudrais également saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'aux déclarations faites au nom du Groupe africain et du Groupe arabe.

La présente session de la Première Commission intervient au lendemain de l'entrée en vigueur, le 15 juillet dernier, du Traité créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba. Il s'agit d'une contribution essentielle de l'Afrique au renforcement du régime de non-prolifération et à la préservation de la paix et de la sécurité régionales et internationales. L'Algérie, qui a été parmi les tous premiers pays à avoir ratifié le Traité de Pelindaba, appelle notamment les États dotés de l'arme nucléaire qui ne l'ont pas encore fait à procéder à la ratification des annexes pertinentes de ce Traité.

L'année 2009 a été particulièrement riche en matière d'engagements pour faire avancer la cause du désarmement et pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales sur des bases solides, consensuelles et fiables. Les nouvelles dispositions exprimées par les dirigeants des grandes puissances, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, en

faveur de mesures concrètes de désarmement nucléaire, sont pour nous des motifs d'optimisme après des années d'impasse. Les déclarations des Présidents Obama et Medvedev à Londres, le 1^{er} avril dernier, et leur engagement en faveur de réductions substantielles de leurs arsenaux, ainsi que de nombreuses autres déclarations de dirigeants de grandes puissances en faveur d'un monde libéré des armes nucléaires, sont pour nous des éléments encourageants et des motifs d'espoir.

Plus de 30 ans après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a constitué un tournant historique de l'action multilatérale en faveur du désarmement et dont le Document final a servi de schéma directeur aux efforts de désarmement, l'ONU peine dans ce domaine à réaliser les progrès escomptés. L'Algérie, qui est partie à l'ensemble des conventions et traités relatifs aux armes de destruction massive, tient à rappeler que le but de ces instruments, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), est de bannir à jamais ces armes de la planète.

L'Algérie tient à réitérer son attachement au TNP et sa détermination à appliquer ses dispositions et à promouvoir son idéal. Il est de notre responsabilité à tous de conférer la crédibilité nécessaire à cet important instrument et d'assurer son universalité. Les conditions de cette crédibilité et de cette universalité reposent en particulier sur la mise en œuvre équilibrée et déterminée des trois piliers du Traité, qui se soutiennent et se renforcent mutuellement. Toute tendance qui viserait à privilégier un aspect du TNP au détriment des autres serait de nature à altérer sa crédibilité et à menacer un équilibre délicat entre les obligations édictées et les droits consacrés par le Traité. Les mesures et les efforts visant à assurer la mise en œuvre des dispositions de non-prolifération doivent être accompagnés par des efforts parallèles, réels et vérifiables de désarmement nucléaire. En effet, aux termes de l'article VI du TNP, les États dotés de l'arme nucléaire ont une obligation constante d'œuvrer à la réduction puis à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires. Nous tenons à rappeler ici l'avis consultatif de 1996 par lequel la Cour internationale de Justice a réaffirmé cette obligation.

Dans ce contexte, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt pour ma délégation une importance particulière. En effet, 13 ans après sa signature, les conditions n'ont jamais

été aussi propices pour faire de cet instrument une réalité. En outre, la négociation d'un traité sur l'interdiction des matières fissiles au niveau de la Conférence du désarmement, comme le prévoit le programme agréé au niveau de la Conférence, représenterait un progrès essentiel dans le cadre des efforts de désarmement nucléaire. Tout en réitérant son attachement à la fois au régime de non-prolifération institué par le TNP et au droit de tous les États parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, l'Algérie soutient, s'agissant des dossiers du nucléaire iranien et de la Corée du Nord, un règlement diplomatique de ces questions dans le strict respect des dispositions du TNP et des statuts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Dans un monde marqué par des mutations multiformes et un développement économique et technologique sans précédent, le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, consacré par l'article IV du TNP, prend une dimension particulière. Le recours au nucléaire se présente pour beaucoup de pays comme un choix stratégique incontournable pour répondre à leurs besoins et assurer leur sécurité énergétique. Les propositions avancées, y compris au sein de l'AIEA, pour la mise en œuvre d'un mécanisme multilatéral d'approvisionnement en combustible nucléaire devraient faire l'objet d'une large concertation, dans le respect du droit inaliénable de tous les États parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce processus ne devrait en aucun cas aboutir à des limitations ou à des restrictions de ce droit.

La prochaine Conférence d'examen du TNP nous offre une opportunité réelle de traduire toutes les déclarations d'intention faites par les voies les plus autorisées, particulièrement les puissances nucléaires, en engagements en faveur de mesures concrètes de désarmement nucléaire. La principale tâche de cette échéance, qui intervient après l'échec douloureux de la Conférence de 2005, sera d'identifier les voies et moyens à même d'assurer l'application des 13 mesures pratiques de désarmement nucléaire agréées en 2000, et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Proche-Orient.

Dans ce contexte, les débats riches et francs tenus lors du troisième Comité préparatoire, et surtout l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence d'examen à cette occasion, sont un signe prometteur.

L'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba en Afrique nous amène à évoquer la demande de la communauté internationale pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. En effet, en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et de la décision de la Conférence d'examen de 1995, ce projet demeure bloqué, en raison de l'intransigeance d'Israël, qui refuse de rejoindre le TNP et de mettre ses installations nucléaires sous garanties de l'AIEA. À ce propos, nous accueillons avec satisfaction l'adoption par la cinquante-troisième Conférence générale de l'AIEA des résolutions GC(53)/RES/16 et GC(53)/RES/17, sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et sur les capacités nucléaires israéliennes.

Au plan régional, mon pays a fait de son engagement et de son attachement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales une donnée permanente de sa politique étrangère. Ma délégation se fait un honneur et un plaisir de soumettre annuellement à l'appréciation de la Première Commission et de l'Assemblée générale un projet de résolution portant sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Nous comptons cette année encore sur l'appui des coauteurs traditionnels ainsi que sur l'ensemble des États Membres pour apporter leur soutien à ce projet.

L'engagement de mon pays en faveur de la paix et de la sécurité internationales s'est également exprimé lors de sa présidence, au cours du printemps dernier, de la Conférence du désarmement. En effet, saisissant l'opportunité qu'offre désormais le nouveau climat international, l'Algérie a, en sa qualité de Président de la Conférence, pris l'initiative de relancer les travaux de cette instance après 12 années d'impasse. La Conférence est parvenue au prix de longues et laborieuses consultations, à adopter enfin, par consensus, un programme de travail couvrant l'ensemble des points inscrits à son ordre du jour. La mise en œuvre de ce programme, dès la session de 2010, constitue maintenant la priorité de la Conférence. Il est de la responsabilité de l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement et de la communauté internationale, de manière générale, d'œuvrer à la traduction dans les faits de ce programme qui représente une avancée significative et un acquis précieux pour tous.

Le commerce illicite des armes légères continue de menacer la paix et la stabilité dans de nombreux pays. C'est pour cela que nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères adopté en 2001 et à son renforcement. Cet important instrument a incontestablement contribué à une prise de conscience réelle des conséquences humanitaires et politiques néfastes de ce fléau et de sa contribution à l'approvisionnement des groupes terroristes et de la grande criminalité. S'agissant de l'initiative pour un traité sur le commerce des armes, l'Algérie a, dès le départ, apporté son appui à ce processus, convaincue qu'un instrument international conclu sous l'égide de l'ONU et tendant à établir des normes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les débats menés dans le cadre du Groupe de travail pendant la soixante-troisième session ont montré l'intérêt et l'importance qui s'attachent à un tel sujet. Dans ce contexte, la délégation algérienne insiste pour que toute évolution des travaux du Groupe de travail sur le commerce des armes se fasse autant que possible dans un cadre consensuel.

Pour conclure, l'examen des questions de désarmement nous offre chaque année au niveau de la Première Commission l'occasion de passer en revue l'état de pans importants de notre système de sécurité collective. Seul l'engagement de la communauté internationale en faveur d'une entreprise effective de désarmement, et en particulier nucléaire, selon les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité peut apporter les réponses nécessaires aux défis multiformes auxquels nous faisons face.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission pour la session de 2009 et à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de l'Afrique du Sud. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Brésil, au nom de la Coalition pour un nouvel agenda.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter les États africains frères de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba le 15 juillet. Cela démontre une fois encore que le continent africain est convaincu que

notre développement et notre sécurité collectifs ne seront garantis que lorsque les armes nucléaires auront été démantelées et abolies.

L'Afrique du Sud partage les inquiétudes liées à la menace que font peser les armes de destruction massive. Ces 12 derniers mois, nous avons été les témoins d'un certain nombre de faits nouveaux importants ayant suscité un nouvel optimisme et semblant indiquer que la fin de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions depuis de nombreuses années, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Toutefois, l'expérience de la dernière décennie, qui a vu certains États revenir sur leurs engagements et donner une nouvelle interprétation à leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire, a contribué au manque de confiance et au scepticisme quant aux chances de progresser.

Nous nous félicitons des récentes déclarations positives concernant le désarmement nucléaire, mais il est troublant que les efforts consentis pour s'attaquer à certaines des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales continuent d'être marqués par des actions dictées par des intérêts étriqués et paralysent les instances multilatérales compétentes créées spécifiquement à ce sujet pour traiter ces questions. À cet égard, nous avons pris note de la récente adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1887 (2009) sur la non-prolifération des armes nucléaires. Bien qu'appuyant pleinement les efforts visant à renforcer les mesures en matière de non-prolifération, l'Afrique du Sud est toutefois déçue que la même attention n'ait pas été accordée à la question tout aussi cruciale du désarmement nucléaire.

L'Afrique du Sud estime que les instruments en vigueur dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement peuvent lutter efficacement contre la menace que représentent les armes de destruction massive. Ce n'est que par l'adhésion universelle à ces accords internationaux, leur pleine application et leur respect, et par l'élimination totale des armes de destruction massive, que l'on pourra garantir qu'elles ne seront jamais utilisées. Nous espérons que la session de la Première Commission cette année contribuera à nos efforts visant à parvenir à un consensus sur les défis importants auxquels est confrontée notre sécurité collective.

Le fait que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) tarde à se concrétiser continue d'affaiblir le régime de désarmement et de non-prolifération et entrave la marche de la communauté internationale en quête d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'entrée en vigueur du TICE est un objectif urgent et un engagement non négociable. L'Afrique du Sud œuvrera donc sans relâche avec toutes les autres parties intéressées pour qu'entre le plus tôt possible en vigueur cet important pilier du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la récente ratification du Traité par le Mozambique, le Malawi et le Timor-Leste. L'engagement positif en faveur de la ratification du Traité pris récemment par les États-Unis d'Amérique est encourageant.

L'Afrique du Sud se félicite des évolutions positives enregistrées au sein de la Conférence du désarmement et qui ont conduit à l'adoption par consensus d'un programme de travail, le 29 mai 2009. Nous aurions souhaité que la Conférence puisse s'entendre sur les modalités d'application de cette décision. Nous appelons donc tous les membres de la Conférence à faire fond sur les progrès accomplis en 2009 et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que la Conférence entame au plus tôt ses travaux de fond lorsque débutera sa session de 2010. Nous espérons que les négociations que la Conférence du désarmement doit mener sur un traité vérifiable relatif aux matières fissiles deviendront bientôt une réalité, pour peu que l'ensemble des membres de la Conférence fasse montre de la volonté politique nécessaire.

S'agissant à présent des armes classiques, l'Afrique du Sud attend avec intérêt la tenue de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Afrique du Sud a l'honneur de présenter à la présente session, conjointement avec la Colombie et le Japon, le projet de résolution d'ensemble sur les armes de petit calibre et nous espérons avoir des consultations constructives sur le projet de texte que nous soumettrons prochainement. Nous estimons avoir véritablement progressé dans l'élaboration d'un programme de travail prospectif jusqu'en 2012. Ma délégation espère que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution

par consensus. Concernant les questions de fond du Programme d'action, nous sommes d'avis que la coopération peut être encore améliorée concernant l'instrument international sur le traçage des armes légères et de petit calibre illicites et le courtage illicite.

L'Afrique du Sud continuera de travailler avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un traité sur le commerce des armes, et elle se félicite du travail accompli en ce sens par le Groupe de travail à composition non limitée pour un traité sur le commerce des armes pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Bien qu'il reste encore de nombreuses questions sans réponse concernant, entre autres, les détails spécifiques du cadre réglementaire qui sera utilisé, cela ne devrait pas empêcher les États Membres d'aller de l'avant dans cette direction importante. Tout nouveau retard dans la réglementation du commerce et du transfert des armes perpétuera les violations et les cas d'abus des droits de l'homme, la destruction de vies innocentes et les déplacements et l'oppression de l'humanité qui continueront d'entraver la réalisation des objectifs de développement.

En ce qui concerne les mines terrestres, l'Afrique du Sud attache une importance considérable à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la conclusion de la deuxième réunion préparatoire de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, tenue les 3 et 4 septembre 2009 à Genève. L'Afrique du Sud a également accueilli, du 9 au 14 septembre 2009, une conférence de l'Union africaine pour évaluer l'évolution de la situation en Afrique depuis la Conférence de 2004 afin d'actualiser la position commune africaine sur les mines antipersonnel et de se préparer à la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention qui se tiendra à Cartagena, en Colombie, du 29 novembre au 4 décembre prochain. L'Afrique du Sud se réjouit de participer à la Conférence d'examen et espère que nous sortirons de cette conférence unis dans notre quête d'un monde exempt de mines antipersonnel. Nous espérons également que la Conférence sera à même de consolider certaines des dispositions de la Convention, notamment en ce qui concerne l'assistance aux victimes, le déminage, l'aide et la coopération, et la destruction des stocks.

L'Afrique du Sud a été l'un des États signataires de la Convention sur les armes à sous-munitions à Oslo le 3 décembre 2008, et nous travaillons actuellement à sa ratification. Nous sommes convaincus qu'une nouvelle norme internationale a été établie pour la réglementation de ces armes. Ma délégation pense qu'au fur et à mesure que la dynamique se renforce et que davantage d'États signent et ratifient cette convention, les armes à sous-munitions seront stigmatisées au point de ne plus être employées, de la même manière, ou presque, que les mines antipersonnel.

Des efforts sont actuellement déployés à La Haye pour que la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques nomme un nouveau Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à la fin de l'année. Il est important que le candidat choisi obtienne le plus large soutien possible et bénéficie de l'entière confiance et du plein appui des États parties pour relever les défis qui l'attendent. Au titre de ces défis figure notamment le fait que l'un des principaux États détenteurs a déjà indiqué qu'il ne respecterait pas la date limite de destruction fixée à 2012, ce qui pourrait nuire gravement à la Convention sur les armes chimiques. L'OIAC doit également fixer un calendrier de destruction aux nouveaux États parties détenteurs d'armes chimiques et faire face aux nouvelles situations que n'avait pas prévues la Convention, notamment la destruction des armes chimiques dans les situations de conflit. Il faudra en outre que le nouveau Directeur général trouve un équilibre entre les activités de non-prolifération de l'OIAC et l'appui et la coopération que l'Organisation apporte à la majorité de ses États Membres qui ne possèdent ni armes chimiques ni véritable industrie chimique.

Bien que la Commission du désarmement n'ait obtenu aucun résultat substantiel au cours du cycle triennal précédent, l'Afrique du Sud juge le programme de travail adopté en début d'année et les efforts entrepris pour le mettre en œuvre encourageants. Nous voudrions rappeler que nous attachons la plus haute importance au rôle de la Commission, seul organe délibérant du mécanisme de désarmement de l'ONU.

Pour terminer, il incombe à cette commission d'examiner collectivement les préoccupations liées à la menace que représentent les armes de destruction massive et les armes classiques. Pour s'acquitter de cette responsabilité, il nous appartient de convenir

collectivement d'actions qui renforceront le système multilatéral de gouvernance, contribuant ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission cette année. Vous pouvez bien sûr compter sur la coopération de ma délégation pour vous acquitter de cette fonction importante.

L'Australie se félicite des signaux encourageants pour la paix et la sécurité internationales constatés ces 12 derniers mois, et dont le plus récent exemple est le sommet historique et fructueux du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires tenu le 24 septembre. La dynamique a évolué. Nous sommes au point où, avec de la détermination, nous pouvons aller au-delà des signaux et enregistrer des progrès réels. Le Gouvernement australien est attaché à l'ONU, à la diplomatie multilatérale et au désarmement nucléaire, et nous nous engageons à consacrer une énergie, une attention et un effort toujours plus grands pour que les délibérations de cette commission et d'autres instances de désarmement et de non-prolifération parviennent à des résultats fructueux.

C'est pourquoi les Premiers Ministres australien et japonais ont créé en juin 2010 la Commission internationale de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. La Commission s'est lancée dans un effort exhaustif pour susciter une nouvelle réflexion permettant de sortir des débats trop souvent stériles et convenus du passé. La Commission travaille avec les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés, avec les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les pays qui n'y adhèrent pas, et ce, dans toutes les régions. Dans les prochains mois, la Commission publiera son rapport. Son objectif est de définir une ligne d'action concrète en vue d'instaurer un régime de non-prolifération et de désarmement renforcé qui mènera, à terme, à l'élimination des armes nucléaires, et appellera clairement l'attention sur qui doit faire quoi et quand et sur la manière dont les éléments politiques multiples et variés se recourent sur le court, moyen et long terme.

Le Premier Ministre australien Rudd a dit dans l'allocation qu'il a prononcée il y a deux semaines « Une chose reste absolument certaine : jamais la prolifération des armes nucléaires ne placera un pays quel qu'il soit plus en sécurité » (A/64/PV.4, p. 51).

Nous attendons des États dotés d'armes nucléaires qu'ils jouent un rôle de chef de file. Nous avons jugé très encourageant le fait que le Président Obama des États-Unis ait réaffirmé avec vigueur en avril son attachement à un monde exempt des armes nucléaires. Nous nous félicitons de l'engagement pris par les États-Unis et la Russie, dans le cadre de leurs négociations sur l'accord devant succéder au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, de réduire leurs arsenaux nucléaires, de même que nous nous félicitons des réductions considérables annoncées par la France et le Royaume-Uni. L'Australie approuve bien entendu pleinement la résolution historique 1887 (2009) du Conseil de sécurité en date du 24 septembre.

Nous jugeons particulièrement encourageant le regain d'efforts pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur et nous nous félicitons de l'engagement public pris le 1^{er} octobre par Trinité-et-Tobago d'adhérer à ce traité. Nous reconnaissons et nous soulignons l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires, et nous voudrions féliciter les États africains pour la récente entrée en vigueur du Traité de Pelindaba.

Les États dotés d'armes nucléaires ne sont pas les seuls à devoir relever le défi de susciter un attachement durable à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons tous un rôle à jouer. Une fois encore, comme notre Premier Ministre l'a dit dans la déclaration qu'il a prononcée à l'Assemblée générale « L'ONU n'est pas un lieu, ce n'est pas une institution. L'ONU c'est nous ».

En tant qu'un des six présidents de la Conférence du désarmement pour 2009, l'Australie a été heureuse de contribuer à la décision prise par la Conférence le 29 mai sur le programme de travail. De manière opportune, ce programme de travail prévoit des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, instrument que nous considérons comme indispensable pour un quelconque progrès. La Conférence n'est hélas pas parvenue à dégager le consensus nécessaire pour mettre en œuvre sa propre décision. La communauté internationale a toutes les raisons d'être déçue par cette inertie institutionnalisée qui, franchement, jette le discrédit sur chacun de nous. Il m'est proprement impossible d'expliquer à l'Australien de la rue pourquoi nous n'arrivons pas à progresser. La Conférence du désarmement est importante. Nous devons faire mieux. Il est essentiel

que la Conférence du désarmement entame en 2010 des travaux de fond sur tous les aspects de son programme de travail.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 doit être une priorité absolue. Ce traité subit des pressions importantes et nous devons tous travailler pour qu'à l'issue de la Conférence d'examen les avantages en matière de sécurité collective que le Traité continue d'apporter à tous les États Membres soient reconnus. Les essais nucléaires réalisés en début d'année par la République populaire démocratique de Corée nous ont brutalement rappelé la nécessité de maintenir et de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

Les récentes révélations concernant l'existence d'une deuxième installation clandestine d'enrichissement d'uranium en Iran accroissent notre inquiétude et celle de la communauté internationale en ce qui concerne le programme nucléaire iranien. L'Australie exhorte la République populaire démocratique de Corée à se conformer à ses obligations internationales, notamment aux résolutions du Conseil de sécurité, à reprendre les pourparlers à six pays et à honorer sa promesse d'abandonner son programme d'armement nucléaire. L'Iran également doit respecter les résolutions du Conseil de sécurité et coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour démontrer à la communauté internationale que son programme nucléaire a exclusivement des fins pacifiques. La réunion du 1^{er} octobre entre le groupe des cinq plus un et l'Iran constitue un premier pas positif. L'Iran doit désormais poursuivre dans cette voie en accordant à l'AIEA un accès total et en toute transparence à l'installation d'enrichissement de Qom.

La poursuite de nos efforts dans le domaine des armes classiques doit également demeurer une priorité principale de la Commission. Comme ma délégation l'a souligné à maintes occasions, un traité sur le commerce des armes est indispensable si nous voulons mettre fin au transfert irresponsable et illicite d'armes classiques et de leurs composantes. Nous nous félicitons des résultats des sessions du Groupe de travail à composition non limitée qui ont eu lieu cette année et nous approuvons totalement la proposition visant à consacrer les sessions restantes à la tenue de comités préparatoires à une conférence diplomatique chargée de mener les négociations sur la convention.

Les efforts déployés dans le domaine des armes légères et de petit calibre doivent également demeurer une priorité. Dans notre région, le Pacifique, la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects va se poursuivre. Dans leur communiqué publié en août, les dirigeants des pays membres du Forum des îles du Pacifique, que l'Australie préside actuellement, ont souligné à quel point la menace posée par ces armes était réelle dans cette région et au-delà.

Comme certains États le savent, l'Australie, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, a organisé en juin dernier à Sydney une réunion régionale sur le Programme d'action au cours de laquelle des données d'expériences et des idées ont été échangées sur la façon d'endiguer le commerce illicite des armes légères. Nous appuyons pleinement le projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre qui sera présenté au cours de la présente session par l'Afrique du Sud, la Colombie et le Japon. Celui-ci propose un cadre solide pour améliorer la compréhension et la mise en œuvre du Programme d'action avant les prochaines Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères et Conférence d'examen sur les armes légères.

Je tiens également à rappeler que l'Australie continue d'accorder la priorité à l'entrée en vigueur rapide de la Convention sur les armes à sous-munitions et poursuit ses efforts, dans le cadre de la Convention sur les armes inhumaines, visant à amener ceux qui n'ont pas adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions à interdire de manière significative l'emploi d'armes à sous-munitions. Nous demeurons attachés à l'objectif d'une solution complète au problème mondial des mines terrestres et attendons avec intérêt les résultats des travaux du Sommet de Cartagena pour un monde sans mines qui se tiendra fin novembre prochain.

Pour terminer, je répéterai mes propos liminaires, à savoir que le Gouvernement australien s'attelle à trouver des mesures concrètes concernant tous les points à l'ordre du jour de la Première Commission pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération. Les défis sont clairs mais nous devons prendre plus pleinement conscience du coût de l'inaction. Nous nous trouvons à un tournant et le moment est donc venu pour nous tous de reconnaître que la possession

d'armes nucléaires, en particulier, a un coût stratégique pour les États bien plus grand que les avantages stratégiques qu'ils pensent en tirer. Nous attendons avec intérêt de travailler en collaboration étroite avec d'autres délégations et avec vous, Monsieur le Président, alors que nous faisons face à cette réalité. Nous devons tous renouveler notre engagement à œuvrer davantage en ce sens.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation nigériane, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Vous pouvez compter sur notre appui et notre coopération. Nous sommes certains que sous votre direction avisée, nos débats seront couronnés de succès. Je remercie également le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, de sa déclaration liminaire. Le Nigéria s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

La présente session de la Première Commission se tient à un moment de vive inquiétude du fait de la crise économique et financière mondiale et de la menace que l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations multilatérales fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Il n'est donc pas surprenant qu'alors que les fonds affectés à l'assistance et à l'aide au développement sont en chute libre, les dépenses militaires continuent, elles, d'augmenter. D'un côté, les dépenses militaires mondiales, qui s'élevaient à 780 milliards de dollars au début des années 2000 atteignent désormais 1 billion 464 milliards de dollars, soit une hausse de 4 % en valeur réelle par rapport à 2007 et une augmentation de 45 % depuis 1999. Ce chiffre représente également 2,4 % du produit intérieur brut mondial, soit 217 dollars par habitant sur terre, alors que certaines personnes vivent avec moins de 1 dollar par jour. De l'autre, à peine 1 % des sommes que le monde consacre aux armements chaque année aurait suffi à scolariser tous les enfants de la planète avant l'an 2000. Mais cela n'a pas été le cas.

La communauté internationale ne peut pas laisser la situation évoluer de la sorte. Par conséquent, la nécessité de renverser cette tendance négative est l'un des défis majeurs auxquels doit s'atteler aujourd'hui la communauté internationale. Indépendamment de ce que je viens de mentionner, le regain d'attention que la

communauté internationale accorde depuis peu aux meilleurs moyens de régler les problèmes de la maîtrise des armements et du désarmement a été largement illustré par le sommet sur le désarmement nucléaire organisé par le Conseil de sécurité le 24 septembre 2009.

Pour la session en cours, nous espérons que la dynamique positive qui a vu le jour concernant la manière de mettre en œuvre les mesures de désarmement et de non-prolifération – qui se posent de plus en plus comme des obstacles majeurs au maintien de la paix et de la sécurité internationales – sera maintenue. Nous devons par conséquent tout mettre en œuvre pour éviter les échecs qui ont caractérisé le programme de désarmement ces dernières années et prendre conscience que les dangers que les armes de destruction massive et les armes classiques font peser sur l'humanité suscitent des préoccupations partagées au niveau international.

Ma délégation reste convaincue que le multilatéralisme est le principe fondamental pour régler les problèmes de désarmement et de sécurité internationale. Le Nigéria continuera d'honorer les engagements pris en vertu des différents accords de désarmement et de maîtrise des armements auxquels il est partie. Nous collaborerons avec d'autres États pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération sous tous leurs aspects. Nous espérons que cette coopération permettra d'atteindre l'objectif global de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Le Nigéria réaffirme également que tous les États parties, dotés ou non d'armes nucléaires, ont pour obligation commune de veiller à la non-prolifération sous tous ses aspects. Nous continuons de soutenir que l'appel en faveur de la non-prolifération doit s'accompagner de mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire, qui nous semblent le moyen le plus efficace de s'assurer que de telles armes ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

À cet égard, tous les États Membres devraient s'engager davantage en faveur de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), notamment grâce à l'adhésion des États qui restent visés à l'annexe II, dont la ratification est obligatoire pour l'entrée en vigueur du Traité. D'ici là, les États dotés d'armes nucléaires devraient maintenir le moratoire actuel sur les explosions expérimentales

ou les explosions de tout autre dispositif. Le Nigéria estime toutefois qu'un moratoire ne saurait remplacer un traité. Le TICE demeure donc l'objectif ultime.

La délégation nigérienne continuera d'insister sur la nécessité de garantir les droits inaliénables de chaque État s'agissant de la mise au point, de la production, de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de la recherche dans ce domaine, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Nigéria souhaite également réitérer son appui au concept de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, sur la base d'arrangements librement consentis entre les États des différentes régions considérées. L'Afrique a une nouvelle fois démontré son attachement au principe de dénucléarisation universelle avec la récente entrée en vigueur du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique ou Traité de Pelindaba.

Ma délégation réaffirme son attachement au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Toutefois, nous voudrions souligner qu'en dépit des efforts déployés à différents niveaux, la circulation de ces armes, en particulier dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, est rapidement en train de transformer la région en une importante plaque tournante du trafic d'armes et de drogue. Ces armes favorisent également le développement des syndicats du crime, dont certains ont une puissance de feu suffisante pour défier les forces militaires nationales. C'est pourquoi nous continuons à appeler la communauté internationale à faire preuve de détermination pour contenir cette menace en mettant en œuvre les initiatives existantes, et en élaborant de nouvelles qui soient juridiquement contraignantes, le cas échéant. Ces instruments devraient avoir pour objectif de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et de réglementer le transfert des armes classiques en général. La mise en œuvre intégrale du Programme d'action relatif aux armes légères serait un très bon point de départ. À cet égard, nous espérons que la prochaine réunion du Groupe de travail à composition non limitée aboutira à des progrès plus substantiels.

Enfin, cette année encore, la délégation nigérienne parrainera, comme elle l'a fait auparavant, les trois projets de résolution suivants, intitulés respectivement « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en

Afrique » (A/C.1/64/L.33), « Interdiction de déverser des déchets radioactifs » (A/C.1/64/L.34), et « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique » (A/C.1/64/L.32/Rev.2).

Nous nous félicitons du soutien des États Membres, qui ont continué à fournir des ressources et des installations aux participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour l'efficacité avec laquelle il a appliqué ce programme au fil des ans. Nous appelons les États Membres à appuyer ces projets de résolution lorsqu'ils seront présentés, comme ils l'ont toujours fait dans le passé.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau pour votre élection bien méritée. Je suis persuadé que, grâce à votre direction avisée et à votre sagesse, nos travaux au sein de la Commission seront couronnés de succès. Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom des membres du Mouvement des pays non alignés.

Compte tenu des évolutions encourageantes enregistrées récemment dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, la présente session de la Première Commission sera déterminante pour, après tant d'années, parvenir à franchir un nouveau cap dans notre programme de désarmement. La volonté politique nécessaire pour changer la donne semble être là. Je conviens avec le Secrétaire général que c'est maintenant ou jamais qu'il faut restaurer notre unité de but et notre unité d'action pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, et que le désarmement nucléaire est la seule voie sensée vers un monde plus sûr.

La reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement à Genève, après de nombreuses années d'impasse, est évidemment un événement qu'il faut saluer. Nous sommes également encouragés par les déclarations émanant de plusieurs capitales qui s'engagent à faire progresser le programme de désarmement de manière substantielle. Le sommet historique du Conseil de sécurité le 24 septembre (voir S/PV.6191), qui a adopté à l'unanimité la résolution 1887 (2009), peut être un pas dans la bonne direction, si toutes les parties s'acquittent de leurs obligations découlant des régimes de désarmement et de non-

prolifération des Nations Unies. Nous devons nous rappeler que la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou la menace de leur emploi constituent la plus grave menace qui pèse sur l'humanité. Nous ne devrions avoir aucun doute sur le fait que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. Tous nos efforts devraient donc tendre vers la réalisation de ce noble objectif, et ce, pour la survie de l'humanité.

Le Bangladesh a toujours été convaincu que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Conseil de sécurité vient juste de le confirmer à nouveau. À l'instar de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, le Bangladesh exhorte de nouveau tous les États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires de manière à assurer l'universalité de cet instrument dans les meilleurs délais, et, en attendant qu'ils y adhèrent, à en respecter les dispositions. Le Bangladesh prône l'adoption d'une approche équilibrée vis-à-vis des trois piliers du TNP, à savoir le désarmement nucléaire des pays qui possèdent actuellement des armes nucléaires, la non-prolifération pour les pays qui ne possèdent pas encore ces armes, et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour tous.

Le Bangladesh invite à nouveau tous les États, et en particulier ceux qui restent visés à l'annexe 2, à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le Bangladesh est, en Asie du Sud, le premier pays visé à l'annexe 2 à avoir accédé au TICE. Nous sommes convaincus que l'universalisation et l'entrée en vigueur du TICE dans les plus brefs délais est une étape décisive vers l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Le Bangladesh prie aussi les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à s'engager, en vertu de l'article VI du Traité, à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces de réduction des armes nucléaires et de désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, et il invite tous les autres États à se joindre à cette

entreprise. Nous espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2010 aboutira à un résultat équilibré sur les trois piliers du Traité que sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Bangladesh, pays qui, aux termes de sa Constitution, est acquis au désarmement général et complet, présente des états de service irréprochables en matière de désarmement et de non-prolifération, aussi bien pour ce qui est des armes nucléaires que des armes classiques. Nous sommes partie à presque tous les instruments des Nations Unies relatifs au désarmement et à la non-prolifération, et nous œuvrons, dans la limite de nos maigres ressources, à leur pleine application aux niveaux national, régional et international. Pays n'ayant nullement l'ambition d'acquérir l'arme nucléaire, le Bangladesh demande une fois encore que des garanties de sécurité soient données, grâce à la création d'un instrument universel et juridiquement contraignant interdisant de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires. Nous appuyons la résolution 1887 (2009) qui rappelle les déclarations faites par chacun des cinq États dotés d'armes nucléaires, dans lesquelles ceux-ci ont donné aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires des garanties de sécurité contre l'utilisation de telles armes. Le strict respect de ces garanties est essentiel au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire.

Nous voudrions insister ici sur le fait que, même si nous appuyons tous les efforts non discriminatoires en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, le Bangladesh reconnaît néanmoins, le droit inaliénable, énoncé à l'article IV du TNP, des États parties de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles I et II de ce traité. Le Bangladesh a, par exemple, choisi de manière délibérée et inconditionnelle de ne pas se doter d'armes nucléaires. Nous nous employons actuellement à tirer parti de la disposition du TNP relative à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour améliorer les conditions de vie de notre population, et ce, en suivant les directives de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Autre signe de son attachement à la non-prolifération, le Bangladesh a

également conclu des accords de garanties avec l'AIEA, y compris des protocoles additionnels.

Le Bangladesh préconise depuis longtemps la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier. Nous considérons que la création de telles zones fait partie des mesures de confiance pour contrer la menace des armes nucléaires. Tout en nous félicitant de l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique cette année, nous continuons d'appuyer l'établissement de régimes similaires en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

Nous devons continuer à œuvrer en vue de l'élimination des armes de destruction massive de la surface de la Terre mais sans perdre de vue les dangers que fait toujours peser la prolifération des armes classiques, dont les armes légères et de petit calibre. Le Bangladesh appuie les efforts mondiaux visant à conclure un traité sur le commerce des armes pour garantir le transfert transparent des armes classiques. La prolifération des armes légères et de petit calibre, qui sont les véritables armes de destruction massive utilisées au quotidien, déstabilise les régions et les sociétés avec des effets dévastateurs sur les groupes vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants.

L'adoption à l'unanimité du Programme d'action relatif aux armes légères en 2001 a représenté un tournant dans l'histoire du désarmement et de la non-prolifération. Ce document rédigé avec soin est devenu la pierre angulaire de nos efforts pour l'élaboration et l'établissement de normes sur les questions liées aux armes légères et de petit calibre. Cependant, les progrès dans sa mise en œuvre ont été inégaux. La pleine mise en œuvre du Programme d'action est donc d'une importance capitale pour toutes les sociétés.

Le Bangladesh prône également la fin de l'utilisation des mines antipersonnel. De nombreux civils, notamment des femmes et des enfants, ont été victimes des mines antipersonnel pendant et après les conflits. Le Bangladesh s'est acquitté de ses obligations découlant de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction en détruisant ses stocks. Nous appelons tous les États qui n'ont pas encore adhéré à la

Convention d'Ottawa à le faire. Par ailleurs, il faut fournir aux pays touchés une assistance pour les opérations de déminage et la rééducation des victimes.

Le programme de désarmement, portant aussi bien sur les armes nucléaires que sur les armes classiques, est d'une importance capitale pour que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, réalisent les objectifs de développement convenus au niveau national, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Des dépenses militaires effarantes, de l'ordre de plus de mille milliards de dollars par an, sont moralement inacceptables au moment où la crise financière et économique a plongé des millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté dans le monde et où plus d'un milliard de personnes, soit un sixième de l'humanité, se couchent le ventre vide chaque soir. On estime à environ 3,5 millions de dollars les sommes dépensées chaque jour dans le monde pour les armes et les militaires, et à plus de 42 milliards de dollars le montant des ventes annuelles d'armes vers les pays en développement. Nous demandons une fois encore aux grandes puissances militaires de cesser cette course insensée aux armements et de consacrer ces ressources à la cause beaucoup plus digne d'intérêt du développement pour tous. Ce serait la meilleure garantie pour la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement et permettrait d'assurer un avenir prospère à toute l'humanité.

Plus que jamais, nous avons de bonnes raisons d'espérer pouvoir réaliser des progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, et au cours de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Cette conférence pourrait même être l'occasion de dépasser les objectifs qu'on a longtemps crus réalistes et d'œuvrer en faveur d'un programme de désarmement ambitieux visant à faire de cette planète un endroit plus sûr pour nous tous et pour les générations futures.

C'est pour cette raison que les travaux de la Première Commission, instance de l'ONU chargée d'établir des normes en matière de désarmement et de sécurité internationale, revêtent une importance particulière en cette soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Il nous appartient d'empêcher un cauchemar nucléaire. Multiplier les débats et les résolutions ne suffit pas. Il faut appliquer d'urgence la lettre et l'esprit de toutes ces déclarations et

résolutions. Nous ne pouvons pas nous permettre d'agir autrement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée qui souhaite intervenir dans l'exercice de son droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour et que la durée de la première intervention doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde à 5 minutes.

M. Hong Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission. Je vous assure du plein soutien de ma délégation pour que cette session soit couronnée de succès.

Je voudrais réagir aux références faites par certaines déclarations, y compris celles de la Corée du Sud et du Japon, à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Ma délégation rejette évidemment catégoriquement les déclarations faites par ces délégations et je tiens à faire les observations suivantes afin de permettre aux autres représentants de mieux comprendre la situation, plus particulièrement en ce qui concerne la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La question nucléaire dans la péninsule coréenne est une conséquence directe de la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et de leurs menaces nucléaires qui se poursuivent depuis plus d'un demi-siècle. Néanmoins, la République populaire démocratique de Corée n'a jamais renoncé à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ni du reste du monde. La République populaire démocratique de Corée ne participe pas à la course aux armements nucléaires. Mon pays a fait tout ce qui était en son pouvoir pour réaliser la réunification pacifique du pays, éliminer les menaces nucléaires et les causes de la guerre, et instaurer la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne.

À cette fin, mon gouvernement a entrepris la dénucléarisation de la péninsule coréenne et a présenté une proposition visant à remplacer la Convention

d'armistice de Corée par un accord de paix, et une autre pour l'adoption d'un traité de non-agression entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Cependant, les États-Unis n'ont pas réagi comme il se devait à nos efforts. Au lieu de répondre à nos efforts sincères, les États-Unis ont intensifié les menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis sont allés jusqu'à affirmer que la République populaire démocratique de Corée ne devait même pas effectuer le lancement d'un satellite pacifique et ont porté cette question devant le Conseil de sécurité pour faire appliquer les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée. Cela a conduit à l'échec des pourparlers des six pays. Il était légitime de notre part d'effectuer ce lancement de satellite, puisque nous l'avons fait dans l'exercice de notre droit à la souveraineté et en toute conformité avec le droit international pertinent. Le Conseil de sécurité n'est pas au-dessus du droit international.

Les États-Unis poursuivant leurs actes hostiles à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, nous en sommes arrivés à la conclusion que nous n'avons d'autre choix que de compter sur notre force de dissuasion nucléaire, que nous considérons comme un moyen sûr de garantir un équilibre nucléaire dans la région. La mission de nos armes nucléaires est de décourager ceux qui voudraient lancer une guerre sur la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée ne gardera des moyens nucléaires de dissuasion que pour décourager une attaque militaire et des menaces nucléaires.

Notre force de dissuasion nucléaire a fait de la République populaire démocratique de Corée un endroit plus sûr que jamais, permettant ainsi à notre population de consacrer tous ses efforts et toutes ses ressources au développement économique. Même si elle possède des armes nucléaires, la République populaire démocratique de Corée agira de manière responsable dans la gestion, l'utilisation et la non-prolifération de ces armes et dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux délégations que la liste continue des orateurs pour le débat général sera close aujourd'hui, à 18 heures.

La séance est levée à 13 heures.